Emploi et Développement social Canada
Employment and Social Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Évaluation des ententes sur le marché du travail

Rapport final

Le 31 mars 2013

Direction générale de la politique stratégique et de la recherche

SP-1053-11-13F

Canada

Évaluation des ententes sur le marché du travail

Rapport final

Direction de l'évaluation
Direction générale de la politique stratégique et de la recherche
Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Le 31 mars 2013

SP-1053-11-13F
(Also available in English)

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :
http://www12.rhdcc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2013

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Emploi et Développement social Canada par courriel à l'adresse suivante :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : HS28-218/2013F
ISBN : 978-0-660-21485-6

EDSC
Nº de cat. : SP-1053-11-13F

Table des matières

Liste des tableaux ..... **i**
Liste des acronymes ..... **iii**
Sommaire ..... **v**
Ententes sur le marché du travail v
Résumé des constatations vi
Réponse de la direction ..... **xi**
1. Introduction **1**
1.1 Ententes sur le marché du travail 1
1.2 Évaluation des ententes sur le marché du travail 2
1.3 Principales forces et limites de l'évaluation 4
2. Constatations découlant de l'évaluation **7**
2.1 Pertinence du programme 7
2.2 Atteinte des résultats 21
2.3 Efficience et économie 39
2.4 Fonds de transition et de formation stratégique 48
3. Conclusions **53**

Liste des tableaux

Tableau 1 Caractéristiques des participants aux EMT 25

Tableau 2 Caractéristiques des participants selon le principal programme ou service fourni 27

Tableau 3 Regroupements de programmes et de services 28

Tableau 4 Taux d'emploi et de chômage au moment de l'enquête et au début de la participation aux EMT 31

Tableau 5 Semaines travaillées annuellement, changements dans le nombre de semaines travaillées, rémunération hebdomadaire moyenne et changements dans la rémunération hebdomadaire 33

Tableau 6 Pourcentage de participants ayant cerné un besoin qui a été satisfait grâce à leur participation et pourcentage de participants dont le besoin a été satisfait qui estiment que cela aurait été peu probable sans leur participation 36

Liste des acronymes

AE	Assurance-emploi
AS	Aide sociale (aide au revenu ou soutien du revenu dans certaines provinces et certains territoires)
CACET	Combinaison d'acquisition de compétences et d'expérience de travail
DEREMPA	Devenant ou redevenant membre de la population active
DPC	Développement et perfectionnement des compétences
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDRHA	Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones
EMT	Ententes sur le marché du travail
EMTPH	Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées
ET	Expérience de travail
FPT	Fédéral, provincial et territorial
FTFS	Fonds de transition et de formation stratégique
ICTA	Initiative ciblée pour les travailleurs âgés
PAMT	Programmes actifs du marché du travail
PCMT	Perfectionnement des compétences en milieu de travail
RHDCC*	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SE	Services d'emploi
SEJ	Stratégie emploi jeunesse
TPM	Types de programmes multiples.

* Depuis juillet 2013, le titre officiel du ministre et l'appellation du Ministère sont : ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, et Emploi et Développement social Canada (EDSC).

L'ancien nom du ministère, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) est utilisé dans ce rapport que dans un contexte historique.

Sommaire

Ententes sur le marché du travail

En 2008, le gouvernement du Canada a conclu des ententes bilatérales sur le marché du travail (EMT) avec l'ensemble des provinces et des territoires pour appuyer financièrement un nouveau groupe de clients qui n'étaient pas visés par les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) existantes. Dans le cadre des EMT, le gouvernement fédéral verse des fonds pour appuyer les programmes et les services du marché du travail des provinces et des territoires qui portent principalement sur l'acquisition de compétences chez les personnes sans emploi non admissibles aux prestations d'assurance-emploi et les travailleurs peu spécialisés.

Les fonds réservés aux EMT ont été engagés pour six ans, soit du 1er avril 2008 au 31 mars 2014. Le Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS), offert pendant deux ans, a été créé pour aider les travailleurs des collectivités et des secteurs touchés par le ralentissement économique, qu'ils soient admissibles ou non aux prestations d'assurance-emploi. Le financement prévu au titre du FTFS était disponible du 1er avril 2009 au 31 mars 2011. Au total, le financement accordé dans le cadre des EMT et du FTFS représente un investissement de 3,5 milliards de dollars.

Les programmes et services offerts par les provinces et les territoires dans le cadre des EMT sont variés, mais la plupart d'entre eux appartiennent à l'un ou l'autre des types génériques suivants :

- **Services d'emploi** (SE) – Information sur le marché du travail et services de soutien offerts aux travailleurs et aux chômeurs. Les services (techniques de base de la recherche d'emploi ou plans d'action exhaustifs en matière d'emploi) peuvent être offerts individuellement ou en groupe.
- **Perfectionnement des compétences en milieu de travail** (PCMT) – Il peut s'agir de séances de formation offertes par les employeurs ou d'initiatives de perfectionnement des compétences à l'intention des employés peu spécialisés qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires ni de diplôme équivalent, notamment ceux dont le niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles est faible. Le programme est offert aux travailleurs.
- **Développement et perfectionnement des compétences** (DPC) – Soutien aux participants ayant besoin d'une formation ou d'un perfectionnement scolaire.
- **Expérience de travail** (ET) – Programmes en lien avec une période d'activité dans un contexte de travail (rémunéré ou bénévole). Il peut s'agir de mesures de soutien à l'emploi en milieu de travail comme les subventions salariales, les stages ou la création d'emplois en fonction de projets.
- **Combinaison d'acquisition de compétences et d'expérience de travail** (CACET) – Programmes comprenant un volet formation et un volet expérience de travail.

De nombreuses sources de données ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation pour examiner la pertinence des programmes, l'atteinte des résultats, l'efficience et l'économie ainsi que les questions propres au FTFS. Les voici : examens des données et des documents secondaires ainsi que de la documentation canadienne et étrangère; entrevues avec les informateurs clés; enquête de suivi auprès des participants au minimum 24 mois après leur participation aux EMT. Ces sources de données ont permis de corroborer les constatations et d'accroître la confiance générale à l'égard des résultats obtenus.

La principale limite de l'évaluation réside dans le fait que l'enquête 24 mois après la participation ne vise que les personnes ayant bénéficié des programmes ou des services offerts dans le cadre des EMT. Il n'existe aucune donnée provenant d'un groupe comparable de non-participants qui permettrait de mettre en contexte les constatations découlant de l'enquête. À l'une des questions posées dans le cadre de l'enquête, les participants devaient indiquer ce qu'il serait advenu d'eux s'ils n'avaient pas participé aux EMT, mais ils ne sont pas toujours les mieux placés pour « évaluer » cet aspect. Par conséquent, les constatations découlant de l'enquête constituent certes de bons indicateurs, mais elles ne définissent pas explicitement les répercussions relevées. Pour ce faire, il faudrait avoir recours à un groupe de référence ou groupe témoin composé de non-participants similaires ainsi qu'à des analyses statistiques des différences entre les deux groupes afin de déterminer les effets nets de la participation.

Résumé des constatations

Voici les constatations relatives aux principaux enjeux de l'évaluation :

Pertinence des EMT

- Il existe toujours un profond besoin continu à l'égard des programmes et des services offerts dans le cadre des EMT. La période ayant suivi l'introduction des EMT a été marquée dans l'ensemble par un taux de chômage plus élevé que la normale, les groupes visés par les EMT ayant été les plus touchés.
- La souplesse offerte par les EMT a permis aux provinces et aux territoires de répondre aux besoins actuels et émergents.
- Les objectifs et les priorités des EMT sont conformes aux priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).
- Les programmes offerts dans le cadre des EMT servent habituellement de complément aux programmes FPT destinés aux groupes visés. Un léger chevauchement est possible pour ce qui est des programmes du gouvernement fédéral à l'intention des jeunes, des apprentis, des personnes handicapées et des travailleurs âgés.

Résultats pour les participants aux programmes et services offerts dans le cadre des EMT

Emploi/chômage

- Au moment de l'enquête (au minimum 24 mois après la participation), 86 % des participants aux EMT occupaient un emploi, 9 % étaient au chômage et 5 % n'étaient pas sur le marché du travail (à la retraite, aux études). La plupart des participants (86 %) travaillaient, alors que cette proportion était de 44 % au début de leur participation.
- Les chômeurs et les personnes non admissibles aux prestations d'assurance-emploi au début de la participation aux EMT représentaient 55 % des répondants à l'enquête. Au moment de l'enquête, le taux d'emploi de ce groupe de participants aux EMT s'élevait à 79 %.
- La proportion de participants qui occupaient un emploi et étaient peu spécialisés et qui, par définition, étaient tous en emploi au début de leur participation, est passée à 96 % au moment de l'enquête.
- Au moment de l'enquête, le niveau d'emploi de certains groupes est demeuré faible. Cependant, une amélioration par rapport à la période ayant précédé la participation a été notée dans tous les cas. Le niveau d'emploi est passé :
  - de 11 % au début de la participation aux EMT à 40 % au moment de l'enquête pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
  - de 21 % à 64 % pour les travailleurs âgés;
  - de 22 % à 66 % pour les personnes handicapées;
  - de 28 % à 68 % pour les Autochtones.

  Les taux d'emploi moins élevés au sein de certains groupes au moment de l'enquête peuvent être un indicateur de la persistance des besoins. Cependant, l'amélioration de ces taux peut aussi signifier que certains besoins ont été satisfaits.
- Les raisons les plus souvent invoquées par les personnes qui étaient au chômage au moment de l'enquête (9 %) pour expliquer leur situation sont les suivantes : aucun emploi disponible (31 %); aux études ou en formation (20 %); responsabilités familiales (15 %); maladie ou incapacité (8 %).
- En moyenne, les participants ont augmenté le nombre annuel de semaines travaillées de 6,7 (37,6 semaines par année) par rapport à l'année précédant celle de leur participation. Parmi tous les participants, seuls 46 % d'entre eux ont augmenté le nombre de semaines travaillées; de ce nombre, 56 % attribuent cette augmentation à leur participation aux EMT.

Rémunération

- La rémunération moyenne des participants qui ont travaillé durant la période ayant suivi leur participation correspondait à 769 $ par semaine. Ce nombre allait de 520 $ pour ceux qui ont bénéficié de services d'emploi à 1 033 $ pour ceux qui ont profité d'une combinaison d'acquisition des compétences et d'expérience de travail (CACET).
- En moyenne, les participants ont vu leur rémunération hebdomadaire augmenter de 323 $ par rapport à l'année précédant celle leur participation. Ceux qui avaient un emploi touchaient 769 $ par semaine durant la période ayant suivi leur participation.
- Vingt-huit pour cent (28 %) des participants n'ont fait aucun gain sur le plan du revenu d'emploi. Des 72 % qui ont vu leur rémunération s'améliorer, 65 % attribuent cette amélioration à leur participation.

Dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement

- La dépendance à l'aide sociale est réduite. Durant la période ayant suivi la participation (au minimum 24 mois plus tard), seuls 19 % des participants bénéficiaient de l'aide sociale par rapport à 25 % au début de la participation.
- Il n'a pas été possible de connaître le pourcentage des participants aux EMT qui étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi et qui touchaient ce genre de prestations au début de la participation. À un certain moment après la participation, 25 % des participants ont indiqué qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi. Au moment de l'enquête, un maximum de 9 % des participants (les personnes qui étaient au chômage) touchaient peut-être des prestations d'assurance-emploi. Par conséquent, tout porte à croire que le recours à l'assurance-emploi a peut-être augmenté après la participation aux EMT.

Autres résultats

- Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des participants ont obtenu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences en lien avec leur participation.
- De toutes les personnes ayant exprimé un besoin au début de la participation, la majorité (de 71 % à 92 % selon le besoin exprimé) a indiqué que sa participation avait permis d'y répondre.
- La majorité des participants a constaté un ou plusieurs changements positifs dans sa vie depuis le début de sa participation (de 71 % à 82 % selon le changement survenu). Étant donné que la participation aux EMT était un événement important durant cette période, le changement peut être attribué à la participation.
- Dans l'ensemble, 87 % des participants se sont dits satisfaits de leur participation.

Efficience et économie

- Il existe manifestement un lien entre les conditions du marché du travail qui prévalent dans les provinces et territoires, les priorités établies des EMT et l'affectation des ressources des programmes offerts dans le cadre des EMT.
- Les exigences relatives à la mesure du rendement et aux rapports n'étaient pas respectées en tout temps; le cas échéant, les provinces et les territoires ont indiqué que ces manquements étaient en voie d'être corrigés.
- La grande majorité des provinces et territoires a réalisé des activités de surveillance et de mesure du rendement pour apporter des modifications à ses programmes.
- Les programmes offerts dans le cadre des EMT ont tiré profit des pratiques exemplaires.

Fonds de transition et de formation stratégique

- Le financement prévu au titre du Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS) a permis à la plupart des provinces et des territoires d'étendre leurs activités axées sur le marché du travail ou de créer des programmes du marché du travail dans les régions les plus touchées par le ralentissement économique.
- Quelques administrations ont pris des décisions stratégiques afin de reporter intentionnellement les fonds qui leur ont été accordés en vertu des EMT en utilisant le financement octroyé au titre du FTFS pour exécuter les programmes offerts dans le cadre des EMT. Le report de fonds a permis d'assurer une planification à long terme plus stratégique et un financement continu tout en évitant une hausse marquée à court terme des services offerts suivie d'une contraction.
- Dans l'ensemble, le financement accordé au titre du FTFS a permis de répondre aux besoins des secteurs et des collectivités les plus touchés par le ralentissement économique, ce qui s'est principalement produit dans les administrations où les effets du ralentissement se sont davantage fait sentir. La plupart des administrations ont indiqué qu'elles avaient élargi leur offre de programmes, surtout dans les collectivités où les besoins étaient les plus pressants.

Réponse de la direction

Les ententes sur le marché du travail (EMT) ont été établies en 2007 pour offrir des occasions de formation aux personnes ne pouvant bénéficier de la formation prévue dans le cadre des programmes de l'assurance-emploi. Les grands objectifs des EMT sont d'accroître la participation au marché du travail des chômeurs canadiens qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance-emploi et d'améliorer les compétences des travailleurs peu spécialisés au moyen de la formation.

Dans le budget de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de renouveler les EMT avec les provinces et les territoires au même niveau de financement, à savoir 500 millions de dollars par année à compter de 2014. Il a aussi annoncé la nouvelle Subvention canadienne pour l'emploi, qui amènera des Canadiens à suivre une formation qui répond aux besoins des employeurs, ce qui les conduira vers un emploi garanti.

Il est essentiel que les employeurs jouent un plus grand rôle dans la formation professionnelle étant donné le problème d'inadéquation des compétences qui ne fait que s'accentuer. Trop d'emplois demeurent vacants parce que les employeurs ne parviennent pas à trouver de travailleurs qualifiés. Paradoxalement, il y a encore beaucoup trop de Canadiens à la recherche d'un emploi. Cette situation s'explique par le fait que la formation offerte au Canada ne correspond pas aux compétences que les employeurs recherchent ni aux emplois disponibles.

L'évaluation des EMT, menée en collaboration avec les provinces et territoires, met en lumière deux aspects à améliorer, à savoir la mesure du rendement et la coordination des programmes FPT liés au marché du travail.

Mesure du rendement : L'évaluation des EMT a permis de cerner de graves lacunes entourant la collecte d'information sur le rendement, comme un manque de clarté et d'uniformité dans la collecte des données (p. ex. absence de définitions communes et d'indicateurs, incohérence dans la façon de rendre compte de l'information).

Amélioration de la coordination des programmes FPT liés au marché du travail en ce qui concerne les jeunes, les Autochtones, les apprentis, les personnes handicapées et les travailleurs âgés : Selon l'évaluation, il y a encore des chevauchements entre les programmes.

Le gouvernement du Canada prendra ces recommandations en considération.

1. Introduction

Le présent rapport expose les constatations et les conclusions découlant de l'évaluation des ententes sur le marché du travail (EMT). L'évaluation est fondée sur l'enquête menée auprès de 7 000 participants au moins 24 mois après qu'ils ont bénéficié des programmes ou des services offerts dans le cadre des EMT, sur l'examen détaillé des documents, des données secondaires sur le marché du travail (notamment des données tirées d'autres enquêtes de suivi de la participation aux EMT) et de la documentation canadienne et étrangère, de même que sur les entrevues menées auprès des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ayant participé à la gestion et à l'exécution des EMT.

Le rapport est structuré de la façon suivante :

- la section 1 présente un aperçu des EMT et de l'évaluation;
- la section 2 expose les constatations et les conclusions découlant de l'évaluation des EMT en fonction des enjeux et des questions de l'évaluation;
- la section 3 récapitule les principales constatations et conclusions découlant de l'évaluation.

1.1 Ententes sur le marché du travail

En 2008, le gouvernement du Canada a conclu des EMT bilatérales avec l'ensemble des provinces et des territoires. Cet engagement de trois milliards de dollars sur six ans représentait un investissement annuel de 500 millions de dollars (du 1er avril 2008 au 31 mars 2014). Dans le cadre des EMT, le gouvernement fédéral verse des fonds pour appuyer les programmes et les services du marché du travail des provinces et des territoires qui portent principalement sur les mesures d'aide à l'emploi et le développement de compétences chez :

- les personnes sans emploi non admissibles aux prestations d'assurance-emploi, notamment les Autochtones, les immigrants, les travailleurs âgés, les personnes handicapées, les bénéficiaires de l'aide sociale, les anciens travailleurs autonomes, les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active, les femmes et les jeunes;
- les travailleurs peu spécialisés, notamment ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou de reconnaissance professionnelle, ou dont le niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles est faible.

À quelques exceptions près, les programmes et les services offerts dans le cadre des EMT peuvent être regroupés dans les cinq grandes catégories suivantes :

- **Services d'emploi** (SE) – Information sur le marché du travail et services de soutien offerts aux travailleurs et aux chômeurs. Les services (techniques de base de la recherche d'emploi ou plans d'action exhaustifs en matière d'emploi) peuvent être offerts individuellement ou en groupe.

- **Perfectionnement des compétences en milieu de travail** (PCMT) – Il peut s'agir de séances de formation offertes par les employeurs ou d'initiatives de perfectionnement des compétences à l'intention des employés peu spécialisés qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires ni de diplôme équivalent, notamment ceux dont le niveau d'alphabétisation et de compétences essentielles est faible. Le programme est offert aux travailleurs.
- **Développement et perfectionnement des compétences** (DPC) – Soutien aux participants ayant besoin d'une formation ou d'un perfectionnement scolaire.
- **Expérience de travail** (ET) – Programmes en lien avec une période d'activité dans un contexte de travail (rémunéré ou bénévole). Il peut s'agir de mesures de soutien à l'emploi en milieu de travail comme les subventions salariales, les stages ou la création d'emplois en fonction de projets.
- **Combinaison d'acquisition de compétences et d'expérience de travail** (CACET) – Programmes comprenant un volet formation et un volet expérience de travail.

En outre, le Canada s'est engagé à verser 500 millions de dollars par l'entremise du Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS). Le financement s'étendait sur deux ans, soit du 1er avril 2009 au 31 mars 2011. Le FTFS a permis de soutenir les initiatives provinciales et territoriales qui ont contribué à répondre aux besoins des travailleurs en matière de formation dans les collectivités et les secteurs touchés par le ralentissement économique, qu'ils soient admissibles ou non à des prestations d'assurance-emploi. Le FTFS a donné aux provinces et aux territoires toute la latitude voulue pour concevoir des programmes qui répondaient au mieux à leurs besoins en :

- aidant les clients à démarrer leur propre entreprise;
- créant des emplois;
- appuyant la formation et le perfectionnement des compétences;
- fournissant une aide pour favoriser la mobilité et le transfert;
- aidant les employeurs et les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'adaptation de la main-d'œuvre.

1.2 Évaluation des ententes sur le marché du travail

De nombreuses sources de données ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation pour examiner la pertinence des programmes, l'atteinte des résultats, l'efficience et l'économie ainsi que les questions propres au FTFS. Les voici : examens des données et des documents secondaires ainsi que de la documentation canadienne et étrangère; entrevues avec les informateurs clés; enquête de suivi auprès des participants au minimum 24 mois après leur participation aux EMT. Ces sources de données ont permis de corroborer les constatations et d'accroître la confiance générale à l'égard des résultats obtenus.

L'évaluation des EMT était supervisée par un comité consultatif d'évaluation des EMT formé de représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), des neuf provinces et des trois territoires. Un groupe de travail composé de membres du comité consultatif était chargé d'assurer la communication continue avec l'entrepreneur.

Voici les différents volets de l'évaluation :

- **Revue de la littérature –** Il s'agit de la littérature canadienne et étrangère, ainsi que des principales leçons apprises et des pratiques exemplaires en matière de conception, de mise en œuvre et de réussite des programmes de mesures actives d'emploi relevant du gouvernement à l'intention des personnes peu spécialisées et des bénéficiaires d'une aide au revenu. Par ailleurs, la revue de la littérature a fourni des données sur les répercussions probables fondées sur des programmes et des groupes de clients similaires à ceux des EMT.
- **Examen des documents –** L'examen des documents comprend les états financiers vérifiés, les EMT, les rapports annuels, les rapports d'évaluation du rendement, les principaux documents et publications ayant trait aux politiques, les examens des EMT deux ans après la participation, les rapports trimestriels du FTFS, ainsi que les rapports nationaux de RHDCC. L'examen des documents et des dossiers fournit le contexte d'évaluation des EMT et a permis d'approfondir et de comprendre les enjeux et les questions de l'évaluation. Par ailleurs, l'examen a fourni des éléments probants directs concernant la plupart des enjeux de l'évaluation.
- **Entrevues avec les informateurs clés –** Il s'agit d'entrevues téléphoniques avec des représentants des provinces et des territoires qui ont fait des observations concernant la plupart des enjeux de l'évaluation. Les 30 entrevues ont été menées à l'aide d'un guide d'entrevue normalisé comprenant des questions d'approfondissement afin de recueillir un plus grand nombre de données.
- **Analyse des données secondaires –** Il s'agit des données des recensements, de statistiques sur le marché du travail et de sources d'information similaires sur le marché du travail. L'analyse concernait exclusivement la pertinence des programmes.
- **Enquêtes de suivi (3 mois et 12 à 18 mois après la participation) –** Ces enquêtes de suivi des participants aux EMT viennent étayer le Cadre de responsabilisation des EMT. Elles ont fourni des données permettant d'établir des comparaisons avec les estimations découlant de l'évaluation en ce qui a trait aux groupes ciblés et à la satisfaction des clients.
- **Enquête auprès des participants (24 mois après la participation) –** Enquête menée dans onze administrations auprès des participants ayant bénéficié d'au moins un programme ou service offert dans le cadre des EMT entre le 1er avril 2008 et le 30 septembre 2010. L'enquête a été réalisée à l'automne 2012, soit au moins 24 mois après la participation, et elle portait principalement sur les résultats à moyen terme. L'équipe chargée de l'évaluation a fourni un soutien aux provinces et aux territoires concernant l'application de la méthodologie commune de l'enquête dans les administrations. En outre, une administration a fourni des données tirées de ses propres enquêtes à l'aide d'un modèle de base de production de rapports. Les données recueillies et consignées

de façon uniforme dans toutes les provinces et territoires ont ensuite été regroupées à l'échelle nationale. Sept mille (7 000) personnes ont participé à l'enquête, dont les résultats ont été repondérés pour tenir compte des caractéristiques des groupes cibles et de la participation des 55 000 personnes qui ont bénéficié d'un programme ou d'un service offert dans le cadre des EMT entre avril 2008 et septembre 2010.

Pour chacun des volets susmentionnés, un rapport technique a été produit décrivant les méthodes et les constatations selon l'enjeu et la question d'évaluation. Une grille des éléments probants a également permis de résumer les constatations selon les enjeux, les questions et les volets de l'évaluation.

L'échelle suivante sert à présenter les constatations qualitatives :

- tous les répondants (100 %);
- presque tous les répondants (90 % ou plus);
- la plupart ou la grande majorité des répondants (de 75 % à 90 %);
- la majorité des répondants ou bon nombre d'entre eux (de 51 % à 74 %);
- la moitié des répondants (50 %);
- quelques répondants (moins de 50 %);
- peu de répondants (moins de 25 %);
- très peu de répondants (moins de 10 %).

1.3 Principales forces et limites de l'évaluation

L'évaluation des EMT devait fournir des réponses à un certain nombre de questions d'évaluation approuvées par le comité consultatif d'évaluation des EMT. À cette fin, l'évaluation tire parti des nombreuses sources de données mises à sa disposition. Ensemble, les constatations complémentaires découlant des différentes sources fournissent des réponses convaincantes aux questions de l'évaluation.

L'enquête générique a permis d'obtenir de nouvelles données utiles provenant d'un grand nombre de participants aux EMT. Dans le cadre de celle-ci, des données sur le marché du travail ont été recueillies pour l'année ayant précédé la participation et au moins deux années ayant suivi la participation. Chaque administration a mené sa propre enquête et a remis à l'équipe de l'évaluation des résultats sous forme de données tabulaires. Malgré le fait que les données correspondant à chaque répondant n'étaient pas disponibles, l'équipe de l'évaluation a pu effectuer des contrôles limités en ce qui concerne l'importance des principales constatations. Tout a été mis en œuvre pour repérer les irrégularités dans les données tabulaires et pour trouver des correctifs, au besoin. Toutefois, des contrôles de validation uniformes n'ont pas été effectués dans les différentes administrations, et certains problèmes liés aux données n'ont pu être réglés. Dans le cadre de leurs enquêtes, la plupart des provinces et des territoires ont fourni des données sur le taux de participation (enquêtes menées à terme/réponses consignées dans l'échantillon), tandis que d'autres ont fourni des

données supplémentaires sur le taux de réponse (enquêtes menées à terme/réponses valides consignées dans l'échantillon). En supposant que la relation entre les taux de participation et les taux de réponse est similaire dans les provinces et territoires qui ont rendu compte d'un seul élément et dans les administrations qui ont rendu compte des deux, le taux de réponse moyen pondéré (en fonction du nombre d'enquêtes menées à terme) s'élève à 38 % (40 % sans pondération). Il s'agit d'un bon taux de réponse pour une enquête téléphonique, ce qui permet de penser qu'il ne faut pas trop s'inquiéter du biais de non-réponse. Cependant, il est impossible d'exclure la possibilité du biais de non-réponse à l'enquête (résultats de l'enquête qui diffèrent des résultats qui auraient été obtenus par des non-répondants).

La principale limite de l'évaluation réside dans le fait que l'enquête menée 24 mois après la participation, ne vise que les personnes ayant bénéficié des programmes ou des services offerts dans le cadre des EMT. Il n'existe aucune donnée provenant d'un groupe comparable de non-participants. Par conséquent, l'équipe de l'évaluation n'est pas en mesure de produire des estimations relatives à l'incidence de la participation aux EMT ou à ce qui se serait produit si les personnes n'avaient pas participé aux EMT. Les opinions exprimées par les répondants servent à qualifier les résultats ou les changements qu'ils ont vécus par rapport à ce qui se serait passé s'ils n'avaient pas participé aux EMT. Les participants sont toutefois généralement perçus comme de mauvais juges des questions hypothétiques. Par conséquent, les données tirées de l'enquête constituent certes de bons indicateurs, mais elles ne définissent pas explicitement les répercussions découlant de la participation; à l'heure actuelle, il s'agit toutefois des meilleures données probantes disponibles à cet égard.

2. Constatations découlant de l'évaluation

Le présent chapitre expose les constatations découlant de l'évaluation des trois principaux enjeux, soit la pertinence du programme, l'atteinte des résultats escomptés à la suite de la participation aux ententes sur le marché du travail (EMT) et l'efficience et l'économie, ainsi que des enjeux liés au Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS).

2.1 Pertinence du programme

Dans l'ensemble, l'évaluation a permis de déterminer qu'il existe toujours un profond besoin continu à l'égard des EMT. La période ayant suivi l'introduction de ces ententes a été marquée par un taux de chômage plus élevé que la normale, les groupes visés par les EMT ayant été les plus touchés. Ces groupes sont toujours aux prises avec des difficultés plus importantes liées au marché du travail.

Selon les informateurs clés, la souplesse des EMT a permis aux provinces et aux territoires de répondre aux besoins actuels et émergents. Les données tirées des documents examinés confirment que les initiatives des provinces et des territoires ciblaient les besoins actuels, mais il n'a pas été prouvé hors de tout doute que les initiatives en lien avec les EMT ciblaient les besoins émergents.

Les entrevues avec les informateurs clés et l'examen des documents confirment que les objectifs et les priorités des EMT sont conformes aux priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).

Les données tirées des entrevues auprès d'informateurs clés et de l'examen des documents permettent de penser que les programmes offerts dans le cadre des EMT servaient habituellement de complément aux programmes FPT destinés aux groupes visés. Il s'avère qu'il existe un léger chevauchement pour ce qui est des programmes à l'intention des jeunes, des apprentis, des personnes handicapées et des travailleurs âgés.

2.1.1 Besoins des groupes admissibles sur le marché du travail

Dans cette section, nous nous pencherons sur le besoin continu à l'égard des EMT. À l'aide des données tirées de l'analyse des données secondaires, de l'examen des documents, des entrevues avec les informateurs clés et de l'enquête générique, nous examinerons la mesure dans laquelle les programmes et services offerts dans le cadre des EMT ont permis de répondre à des besoins manifestes et étaient adaptés aux besoins continus et émergents des groupes cibles et des participants admissibles. Plus particulièrement, nous nous pencherons sur les questions suivantes :

- **Existe-t-il un besoin continu à l'égard des EMT?**
  - **Dans quelle mesure les programmes et services offerts dans le cadre des EMT permettent-ils de répondre à des besoins manifestes et sont-ils adaptés aux besoins continus et émergents des groupes cibles et des participants admissibles?**
  - **Dans quelle mesure les besoins précis auxquels le programme cherchait à répondre existent-t-ils toujours?**

Besoins manifestes et persistance des besoins

Selon les données secondaires, le Canada connaissait une forte croissance de l'emploi et de faibles taux de chômage lors de la création des EMT. La pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et régions commençait à se faire sentir, et il était prioritaire d'accroître la participation au marché du travail. En raison du ralentissement économique survenu à la fin de 2008, le besoin d'élaborer des programmes pour favoriser les activités de retour au travail s'est intensifié.

L'ampleur du besoin en matière de programmes et de services dans le cadre des EMT se rapporte aux perspectives d'emploi des participants en l'absence de programmes et services de ce genre. Les données sur le marché du travail recueillies immédiatement avant la mise en œuvre des EMT ont été comparées avec les données sur l'état du marché du travail depuis l'exécution des EMT. Ces données montrent que le taux de chômage global au Canada[1] a nettement progressé peu après l'introduction des EMT, qu'il a atteint un sommet en 2009 et qu'il a légèrement diminué par la suite tout en demeurant élevé par rapport aux niveaux précédents, ce qui implique que les perspectives d'emploi des participants aux EMT sont inférieures à la moyenne depuis 2008. Par ailleurs, les données globales sur le marché du travail indiquent que même si le niveau d'emploi global s'est redressé, la croissance continue de la population active signifie que ce redressement n'a pas suffi à ramener les taux de chômage aux niveaux d'avant 2008. Dans l'ensemble, cela confirme la raison d'être des EMT et leur pertinence continue.

---

[1] Les données publiées dans le cadre de cette analyse sont tirées de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, qui exclut les territoires.

L'examen de la situation d'emploi des différents groupes ciblés par les EMT fournit de plus amples données concernant la pertinence des programmes. De façon générale, ces groupes connaissent toujours des taux de chômage plus élevés qui, dans certains cas, atteignent le double de la moyenne nationale établie à 6,3 %. Plus particulièrement, les parents seuls (un indicateur imparfait pour les bénéficiaires de l'aide sociale – 8,1 %), les personnes handicapées (8,6 %), les nouveaux immigrants (12,3%) et les Autochtones (14,8 %) connaissent des taux de chômage nettement supérieurs à la moyenne nationale[2].

Vous trouverez ci-dessous de plus amples données concernant les besoins des groupes ciblés par les EMT et la persistance de ces besoins à l'appui de leur participation aux EMT :

- **Autochtones –** Les données de Statistique Canada sur les conditions économiques des Canadiens d'origine autochtone montrent ce qui suit :
  - les taux de chômage des Canadiens d'origine autochtone sont plus élevés que la moyenne provinciale ou territoriale;
  - les taux de participation au marché du travail sont beaucoup plus faibles chez les Canadiens d'origine autochtone que chez la population non autochtone, particulièrement dans les réserves;
  - le niveau de scolarité des Canadiens d'origine autochtone est considérablement plus bas que les moyennes provinciales et territoriales, ce qui constitue un obstacle majeur à l'emploi des Autochtones;
  - les niveaux de revenu des Canadiens d'origine autochtone sont inférieurs à ceux de la population non autochtone.

  Les facteurs susmentionnés contribuent à la diminution des niveaux de revenu et des perspectives d'emploi des Canadiens d'origine autochtone comparativement à la population non autochtone. Plus particulièrement, les Canadiens d'origine autochtone participent moins au marché du travail, connaissent des taux de chômage plus élevés lorsqu'ils y participent et dépendent davantage de l'aide sociale. Par ailleurs, les répercussions de la récession de 2008-2009 se sont davantage fait sentir chez les Canadiens d'origine autochtone sur le marché du travail. Tandis que les niveaux d'emploi ont subi un recul dans toutes les catégories démographiques, le déclin était particulièrement prononcé chez les Canadiens d'origine autochtone, ce qui a contribué à creuser l'écart en matière d'emploi entre les Autochtones et les groupes non autochtones au Canada[3].

---

[2] Source : Données sur les parents seuls, les nouveaux immigrants et les Autochtones : calculs de RHDCC fondés sur les données du recensement de 2006 de Statistique Canada (non publiés); données sur les personnes handicapées : Statistique Canada. *Éducation, emploi et revenu des adultes handicapés et non handicapés – Tableaux*, Ottawa, Statistique Canada, 2009 (nº 89-587-XIF au catalogue).

[3] Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 71-588-X.

- **Immigrants –** Les immigrants constituent une part de plus en plus importante de la population en général et de la population active du Canada. Bon nombre d'études ont montré que les nouveaux immigrants s'en tirent moins bien que les générations antérieures d'immigrants sur le plan économique. Selon ces études, les taux de chômage des nouveaux immigrants sont supérieurs à ceux des générations antérieures et sont beaucoup plus élevés que la moyenne canadienne. Un certain nombre de questions figurant dans les comptes rendus de recherche attirent l'attention sur les problèmes avec lesquels sont aux prises les nouveaux immigrants :
  - des problèmes d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
  - des problèmes liés au manque de reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger;
  - un manque de renseignements sur le marché du travail ciblant les nouveaux immigrants et leurs besoins;
  - des problèmes de langue pour les nouveaux immigrants;
  - une discrimination généralisée des employeurs à l'égard des candidats immigrants fondée sur de possibles préoccupations concernant les compétences linguistiques exigées;
  - de possibles effets marquants à long terme des expériences professionnelles initiales négatives.
- **Travailleurs âgés –** Les enjeux relatifs au marché du travail concernant les travailleurs âgés (entre 55 et 64 ans) occupent le premier plan de bon nombre d'ouvrages récents sur les défis du marché du travail que doit relever la société canadienne.

  Les taux de chômage des travailleurs âgés sont inférieurs à la moyenne nationale. À première vue, cela pourrait soulever des questions au sujet de l'importance de cibler ce groupe dans le cadre des programmes relatifs aux EMT. Toutefois, comme le mentionne le *rapport de 2008 du groupe d'experts sur les travailleurs âgés*, l'enjeu fondamental concerne les travailleurs âgés licenciés ayant de longs états de service, surtout dans les régions rurales, où les autres occasions d'emploi se font rares et où les périodes de chômage peuvent être très longues. Par conséquent, il a été suggéré que les questions de politique soient davantage orientées vers les travailleurs âgés peu scolarisés dans les collectivités rurales et éloignées pour cibler ceux qui sont les plus touchés par le déplacement. Les EMT privilégient les travailleurs âgés, et le Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS) se préoccupe avant tout des travailleurs au sein des collectivités et des secteurs touchés par le ralentissement économique, en particulier des travailleurs de longue date dans les régions rurales. L'orientation du programme concorde avec la position du groupe d'experts et les données qui illustrent des taux de chômage considérablement plus élevés chez les travailleurs âgés vivant dans les régions rurales du Canada.

- **Personnes handicapées –** Les données sur le marché du travail concernant les personnes handicapées montrent que les taux de chômage de ce groupe sont supérieurs à la moyenne nationale (14,3 % contre 6,8 %)[4]. Cet écart augmente en fonction du degré d'invalidité, et il est habituellement plus important chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, on observe chez les personnes handicapées des revenus d'emploi et un taux de participation inférieurs à la moyenne ainsi que des taux de chômage plus élevés. Parmi les personnes handicapées, ce sont les jeunes ayant une invalidité grave qui connaissent les taux de chômage les plus élevés[5].
- **Bénéficiaires de l'aide sociale –** Les perspectives d'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale dépendent de divers facteurs, notamment la mesure dans laquelle ils sont capables d'accéder au marché du travail à un moment précis. Les parents seuls qui ont de très jeunes enfants (et dont plusieurs bénéficient de l'aide sociale), par exemple, prévoient souvent intégrer le marché du travail dans l'avenir, mais pas pour le moment. Aucune base de données facilement accessible ne précise comment les bénéficiaires tirent leur épingle du jeu en matière de recherche d'emploi. Les services offerts à ce groupe dans le cadre des EMT ont tout ce qu'il faut pour accélérer leur retour au travail. Selon les données découlant de la revue de la littérature, l'attention personnalisée des agents de programme porte ses fruits avec ce groupe. De plus, le counselling individuel pour aider les bénéficiaires à présenter une demande d'emploi et à examiner les possibilités de formation connaît du succès auprès des femmes de ce groupe.
- **Anciens travailleurs autonomes et personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active –** Ces groupes de personnes non admissibles aux prestations d'assurance-emploi comprennent des individus dont les caractéristiques varient considérablement. Les personnes qui deviennent membres de la population active sont généralement des jeunes, tandis que celles qui redeviennent membres de la population active sont en grande majorité des femmes. Les participants aux EMT sont vraisemblablement d'anciens travailleurs autonomes qui ne tiraient pas leur épingle du jeu lorsqu'ils travaillaient à leur compte. Le but de leur inclusion dans les initiatives liées aux EMT est de les aider à réintégrer la population active occupée.
- **Femmes –** En comparaison avec celui des hommes, le taux de participation des femmes au marché du travail est moins élevé même si l'écart a considérablement diminué au cours des dernières décennies. Les femmes sont plus susceptibles d'être mères monoparentales, potentiellement bénéficiaires de l'aide sociale, ou de redevenir membres de la population active, ce qui favorise leur inclusion en tant que groupe cible.

---

4 Source : *Rapport fédéral sur les personnes handicapées*, 2010, à l'appui de l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006.

5 Source : Williams (2006), à l'appui de Statistique Canada, *Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2001.

- **Jeunes –** Les jeunes (entre 15 et 24 ans) ont toujours représenté une part disproportionnée des chômeurs au Canada. Les données globales sur les taux de chômage chez les jeunes par rapport à ceux d'autres groupes montrent un taux de chômage près de deux fois plus élevé que la moyenne nationale en 2011 (14,2 % contre 7,2 %)[6]. Les taux de chômage chez les jeunes ont tendance à s'accroître par rapport au taux global en période de récession, comme ce fût le cas en 2008-2009. Il existe dans la littérature des préoccupations concernant les possibles effets de stigmatisation chez les jeunes associés au chômage persistant, ainsi que les liens avec le système d'éducation et l'importance de la transition vers le marché du travail. L'examen des données secondaires appuie l'inclusion des jeunes aux groupes ciblés par les EMT.
- **Travailleurs peu spécialisés –** Le groupe des travailleurs peu spécialisés ne constitue pas une catégorie courante de données statistiques; les personnes actives peu scolarisées pourraient raisonnablement représenter ce groupe. Durant la récession de 2008-2009, ce groupe a connu des baisses d'emploi beaucoup plus importantes que pour l'ensemble des travailleurs. Chez les travailleurs peu scolarisés, les baisses allaient de 3,6 % pour les femmes à 5,2 % pour les hommes, comparativement à 2,1 % pour l'ensemble des travailleurs, peu importe leur niveau de scolarité[7]. Même si la proportion de Canadiens sans diplôme d'études secondaires ne cesse de diminuer, les membres de ce groupe n'auront probablement guère plus de perspectives sur le marché du travail.

Les constatations découlant des entrevues avec les informateurs clés semblent également indiquer hors de tout doute qu'il existe un besoin continu à l'égard des programmes offerts dans le cadre des EMT. Même si les répondants ne s'entendent pas sur les groupes cibles qui présentent un besoin persistant dans les différentes administrations, chaque répondant a indiqué qu'au moins un groupe cible présentait toujours un besoin persistant dans sa province ou son territoire. La plupart des administrations ont indiqué que les Autochtones, à l'instar des jeunes, présentaient des besoins persistants nécessitant un soutien continu. Bon nombre d'administrations ont également indiqué que les besoins des clients aux prises avec des obstacles multiples, dont les bénéficiaires de l'aide sociale, étaient persistants et qu'ils nécessitaient un soutien continu.

Les données découlant de l'enquête 24 mois après la participation, montrent également que les programmes offerts dans le cadre des EMT répondent à des besoins manifestes. Plus particulièrement, les résultats de l'enquête indiquent que les participants ont eu besoin d'aide dans un certain nombre de domaines précis avant le début de leur participation. Dans l'ensemble :

- 65 % des participants ont eu besoin d'aide pour acquérir des compétences dans un secteur d'activité ou d'emploi précis;
- 53 % ont eu besoin d'aide pour acquérir une expérience professionnelle;
- 45 % ont eu besoin d'aide pour chercher ou trouver un emploi;

---

6 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2011.

7 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, citée dans LaRochelle-Côté et Gilmore (2009).

- 43 % ont eu besoin d'aide pour choisir un cheminement de carrière approprié ou dresser un plan pour atteindre leurs objectifs;
- 37 % ont eu besoin d'aide pour améliorer leurs compétences essentielles;
- 23 % ont eu besoin d'aide pour améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture.

Il ressort de l'enquête que le principal programme suivi ou service reçu par le participant semblait adapté à ses besoins (et, par conséquent, il y répondait probablement). Par exemple, parmi les participants ayant bénéficié de services d'emploi (SE), 71 % ont indiqué qu'ils avaient eu besoin d'aide pour chercher ou trouver un emploi et 59 % pour choisir un cheminement de carrière approprié ou dresser un plan afin d'atteindre leurs objectifs. De même, parmi les participants à un programme de développement et de perfectionnement des compétences (DPC), 75 % ont eu besoin d'aide pour acquérir des compétences dans un secteur d'activité ou d'emploi précis.

L'enquête a aussi permis d'obtenir des données indirectes sur la persistance des besoins. Un certain nombre de participants aux EMT ont signalé que leur participation n'avait pas su répondre à leurs besoins en matière de formation ni à leurs besoins relatifs au marché du travail. Plus précisément :

- 28 % des participants qui avaient besoin d'aide pour chercher ou trouver un emploi n'ont reçu aucun soutien à cet égard;
- 18 % des participants qui avaient besoin d'aide pour acquérir une expérience professionnelle n'ont reçu aucun soutien à cet égard;
- 16 % des participants qui avaient besoin d'aide pour choisir un cheminement de carrière approprié ou dresser un plan pour atteindre leurs objectifs n'ont pas amélioré leurs compétences dans ce domaine;
- 10 % des participants qui avaient besoin d'aide pour acquérir des compétences dans un secteur d'activité ou d'emploi précis n'ont pas acquis les compétences recherchées;
- 8 % des participants qui avaient besoin d'aide pour améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture ne les ont pas améliorées;
- 8 % des participants qui avaient besoin d'aide pour améliorer leurs compétences essentielles ne les ont pas améliorées.

Neuf pour cent (9 %) de tous les participants étaient sans emploi au moment de l'enquête, et c'est parmi les groupes cibles suivants que le taux de chômage était plus élevé :

- bénéficiaires de l'aide sociale – 46 %;
- travailleurs âgés – 21 %;
- Autochtones – 19 %;
- personnes handicapées – 17 %.

Même s'il s'agit d'une avancée significative pour ces groupes comparativement au pourcentage d'individus qui étaient sans emploi au début de la participation (89 %, 79 %, 72 % et 78 % respectivement), leurs taux de chômage plus élevés que la moyenne au moment de l'enquête témoignent d'un besoin continu et persistant.

Prise en compte des besoins continus et émergents

Les entrevues avec les informateurs clés et l'examen des documents ont fourni des données concernant la capacité d'adaptation des EMT aux besoins continus et émergents.

Les constatations découlant des entrevues avec les informateurs clés tendent à indiquer que toutes les administrations ont répondu aux besoins continus et émergents des groupes cibles et des participants admissibles dans le cadre des EMT. Chaque administration a entrepris des activités pour cerner les besoins des personnes admissibles afin de leur offrir des programmes et des services permettant d'y répondre. Même si le format ou l'approche variait d'une administration à l'autre, chacune d'elles a procédé à une évaluation des besoins sous une forme ou une autre.

Selon les informateurs clés, pratiquement toutes les administrations estimaient que les EMT offraient la souplesse nécessaire pour leur permettre de répondre aux besoins émergents des participants admissibles. De nombreux informateurs clés ont fait remarquer que d'autres EMT (les ententes sur le développement du marché du travail, p. ex.) n'offraient pas cette latitude. Les administrations de taille plus importante ont indiqué que la souplesse des EMT leur avait permis d'enrichir rapidement les programmes existants afin de s'adapter aux besoins émergents des participants admissibles, tandis que les administrations de plus petite taille ont indiqué pour la plupart que cette souplesse leur avait permis de planifier et de mettre en œuvre rapidement de nouveaux programmes selon les besoins. Bon nombre d'administrations ont souligné que la souplesse offerte par les EMT leur avait permis de prendre des mesures à l'égard de groupes dont elles ne pouvaient pas s'occuper avant la mise en œuvre des EMT (c.-à-d. les participants qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi.). Par ailleurs, la souplesse des EMT a permis à toutes les administrations de corriger bon nombre de lacunes dans les programmes du marché du travail et de servir les participants admissibles qui étaient autrefois victimes de ces lacunes.

Seul un très petit nombre d'administrations ont indiqué qu'une plus grande souplesse était souhaitable dans les programmes. Plus particulièrement, elles ont fait remarquer que les besoins des groupes prioritaires énoncés dans les EMT ne correspondaient pas nécessairement aux priorités globales de leur administration; par conséquent, les besoins de leurs groupes prioritaires ne correspondaient pas nécessairement aux critères énoncés dans les EMT. Il a été suggéré qu'il conviendrait peut-être davantage de cibler tous les individus ayant un faible niveau de compétences au lieu de cibler des types précis de clients en fonction de leurs caractéristiques (Autochtones, femmes, jeunes, etc.).

Un petit nombre d'administrations ont toutefois indiqué que même si la souplesse à l'égard des besoins émergents des participants admissibles n'était pas en cause, l'« admissibilité » en général soulevait des questions. Plus précisément, quelques administrations considéraient que les exigences en matière d'admissibilité concernant les travailleurs actifs peu spécialisés posaient problème. Elles ont fait remarquer qu'il fallait élargir les critères d'admissibilité des travailleurs pour inclure les personnes possédant déjà les compétences essentielles. Ces administrations estiment que le fait d'élargir les critères d'admissibilité leur permettrait davantage de réaliser leurs priorités relatives au marché du travail.

L'examen des documents a permis de déterminer que le ralentissement qui a suivi la récession de 2008-2009 n'avait pas eu les mêmes répercussions partout au Canada. Par exemple, malgré le ralentissement économique, certaines administrations étaient toujours aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre tandis que d'autres connaissaient des taux de chômage élevés en raison des pertes d'emploi dans certains secteurs, ce qui laisse croire que les mesures appliquées dans le cadre des programmes du marché du travail variaient selon les administrations. La souplesse propre aux EMT a ainsi permis aux administrations de s'adapter aux conditions qui prévalaient alors (RHDCC, 2011), surtout grâce à la mise en œuvre du Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS).

Les plans annuels des EMT présentaient brièvement les conditions qui prévalaient au sein des provinces et des territoires quant au marché du travail et à la clientèle ciblée. Si la durée et les détails des analyses de l'environnement en ce qui concerne la portée des besoins ou des enjeux relatifs au marché du travail variaient selon les plans annuels des administrations, tous montraient des changements pertinents d'une année à l'autre. Les plans annuels comprenaient également une liste des domaines prioritaires et des programmes offerts et, dans la plupart des cas, le lien entre les deux est évident. De façon générale, les programmes ciblés pour l'année visent à répondre aux enjeux présentés dans l'analyse de l'environnement.

La souplesse des EMT a permis aux administrations de concevoir des programmes pour répondre aux besoins locaux. Les plans annuels et pluriannuels témoignent du fait que les administrations ont adapté leurs programmes en fonction des besoins continus et émergents étant donné que les priorités s'harmonisaient aux conditions qui prévalaient dans les provinces et les territoires.

Dans le cas de dix administrations, l'analyse de l'environnement est demeurée identique ou similaire d'une année à l'autre, ce qui semble indiquer que les besoins du marché du travail de ces administrations étaient de nature relativement persistante. Peu de changements se sont produits d'un plan annuel à l'autre en ce qui concerne les analyses de l'environnement; toutefois, certains changements mineurs ont été apportés aux sections correspondantes des programmes. Si les données permettent de penser que les plans sont adaptés aux besoins des provinces et des territoires, l'examen des documents n'a pas permis de déterminer la mesure dans laquelle ils étaient adaptés aux besoins émergents en raison de la stabilité relative des analyses de l'environnement au fil des ans. Pour cette raison, la prise en compte des nouveaux besoins n'a pas pu être abordée à la faveur de la documentation disponible.

2.1.2 Harmonisation et liens avec les objectifs fédéraux, provinciaux et territoriaux

La présente section cherche à déterminer si les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent avec les priorités fédérales, provinciales et territoriales (FPT). Plus particulièrement, nous nous pencherons sur les questions suivantes :

? Les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent-elles avec les priorités des gouvernements FPT?

? Existe-t-il des liens entre les objectifs et les priorités des EMT et les priorités des gouvernements FPT en ce qui concerne le développement du marché du travail?

L'examen des documents a révélé que les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisaient avec les priorités FPT. Selon les rapports nationaux sur les EMT publiés par RHDCC (pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010), l'objectif général des EMT consistait à accroître la participation des groupes sous-représentés sur le marché du travail et à perfectionner les compétences des travailleurs peu spécialisés. Ces objectifs généraux sont communs à toutes les administrations et ils se retrouvent sous diverses formes dans les plans pluriannuels inclus dans les EMT de chacune d'elles. Les plans pluriannuels décrivent les priorités et les objectifs de l'heure relatifs au marché du travail pour la province ou le territoire, et chacun indique d'une façon ou d'une autre que les principaux objectifs sont les suivants :

- accroître la participation des Canadiens (travailleurs) sur le marché du travail;
- perfectionner les compétences des travailleurs;
- cibler les groupes actuellement sous-représentés sur le marché du travail (par rapport à la population en général).

Par ailleurs, toutes les EMT présentent une vision commune, soit de former « la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus polyvalente du monde ». Elles contiennent également des objectifs généraux :

- quantité – accroître le nombre de Canadiens et d'immigrants qui se joignent à la population active afin de satisfaire aux besoins actuels et émergents du marché du travail;
- qualité – améliorer la qualité des activités de développement des compétences;
- efficacité – faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et fournir les renseignements nécessaires pour faire des choix éclairés relativement au marché du travail.

Voici d'autres objectifs mentionnés dans les EMT :

- élaborer de nouveaux programmes du marché du travail;
- favoriser la mobilité de la main-d'œuvre;
- pallier les pénuries de main-d'œuvre régionales;
- accroître la capacité des employeurs à évaluer les compétences de la main-d'œuvre;

- augmenter les contributions/investissements des employeurs dans la formation en milieu de travail;
- aider les employeurs à remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- renforcer la capacité des collectivités en ce qui concerne la planification et la croissance du marché du travail.

Si l'on se fie à l'examen des documents, les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent bien avec les priorités FPT.

En 2006, le gouvernement a lancé Avantage Canada, son plan économique stratégique à long terme visant à former la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus polyvalente du monde en investissant dans l'éducation, la formation et la transition vers le marché du travail. Cet engagement se retrouve un peu partout dans les plans pluriannuels des EMT. À l'échelle des provinces et des territoires, les plans annuels décrivent l'harmonisation des objectifs et des priorités des EMT avec les priorités des gouvernements FPT.

L'examen des plans annuels a révélé qu'il existait des liens très clairs entre les objectifs des EMT et les priorités établies des provinces et des territoires en ce qui concerne le développement du marché du travail. L'harmonisation de ces éléments est exprimée de différentes façons; il est notamment question de la concordance des objectifs des EMT avec les objectifs généraux des provinces et des territoires, les objectifs particuliers des ministères ainsi que des plans, des stratégies ou des cadres spécifiques. En ce qui concerne les priorités, celles des EMT qui sont décrites dans le rapport national de RHDCC (2011) incluent les travailleurs peu spécialisés, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants, les travailleurs âgés, les jeunes et les femmes. Toutes les administrations ont des priorités semblables; toutefois, selon les conditions qui prévalent dans les provinces et les territoires, chacune d'elles peut accorder une attention particulière à des groupes précis.

Les données tirées des entrevues avec les informateurs clés appuient également la notion selon laquelle les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent bien avec les priorités du gouvernement. Tous les informateurs clés estiment que les objectifs et les priorités des EMT ainsi que les priorités FPT s'harmonisent parfaitement. En fait, de nombreuses administrations croient qu'étant donné l'ampleur et la grande portée des objectifs et des priorités des EMT, il serait difficile de ne pas les faire concorder avec les priorités des provinces et des territoires. Les informateurs clés ont fourni différents exemples précis de haut niveau concernant la façon dont les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent avec les priorités de leur administration.

Une petite minorité d'administrations ont indiqué que leurs priorités n'avaient pas toujours été semblables à celles des EMT et que ce n'est que plus tard qu'elles s'étaient harmonisées, ou encore que les EMT les avaient aidées à définir ses objectifs et ses priorités. Il est intéressant de noter que même si tous les informateurs clés convenaient que les priorités étaient liées entre elles et qu'elles s'harmonisaient, exemples à l'appui, peu d'administrations ont également été en mesure de fournir quelques exemples de situation où leurs priorités ne correspondaient pas « parfaitement » aux priorités des EMT. Voici quelques exemples :

- traitement global de la question des capacités de lecture et d'écriture;
- priorités liées aux études postsecondaires et à la formation d'apprenti;
- priorités liées à la main-d'œuvre peu et moyennement spécialisée;
- définitions de « peu spécialisé ».

2.1.3 Concordance des EMT avec les autres programmes et services fédéraux, provinciaux et territoriaux axés sur le marché du travail

En se fondant sur les données tirées de l'examen des documents et des entrevues avec les informateurs clés, la présente section examine de quelle façon les programmes et services offerts dans le cadre des EMT apportent un complément aux programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux du marché du travail ou font double emploi avec eux. Voici les questions qui seront abordées dans cette section :

? Dans quelle mesure les programmes et services offerts dans le cadre des EMT apportent-ils un complément aux programmes FPT du marché du travail qui existent déjà (p. ex. les ententes sur le développement du marché du travail, les ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés)?

? Les programmes et services offerts dans le cadre des EMT font-ils double emploi avec les programmes et services FPT du marché du travail ou permettent-ils de combler l'écart entre les programmes/services existants? Existe-t-il des règles permettant de limiter le chevauchement et le double emploi avec les programmes et services offerts dans le cadre des EMT et les autres programmes et services FPT?

Aux fins de la présente évaluation, et au niveau rendu possible par l'examen des documents et les entrevues avec les informateurs clés, des définitions précises de « complémentarité » et de « double emploi » sont utilisées. Ainsi, les fonds réservés aux EMT qui permettent d'accroître le nombre de clients servis ou les fonds disponibles pour les clientèles ciblées au-delà des niveaux établis dans le cadre des programmes FPT du marché du travail existants seraient représentatifs de la « complémentarité ». Si, au contraire, les fonds réservés aux EMT ont remplacé les sommes octroyées par les gouvernements FPT dans le cadre des programmes du marché du travail à l'intention des clientèles ciblées, et que le nombre de clients servis ou de programmes offerts aux groupes cibles n'a pas augmenté, on parle alors de « double emploi ».

L'examen des documents révèle que les programmes et services offerts dans le cadre des EMT ont pour la plupart servi de complément aux programmes et services existants ou qu'ils ont permis de combler l'écart qui existait avant la mise en œuvre des EMT. Même si, dans de nombreux cas, les programmes offerts dans le cadre des EMT ressemblent beaucoup à ceux offerts dans le cadre des EDMT, les premiers ciblaient un groupe de clients qui n'était pas visé par les programmes offerts dans le cadre des EDMT; on peut ainsi affirmer qu'ils apportaient un complément aux programmes existants offerts dans le cadre des EDMT et qu'ils ne faisaient pas double emploi avec eux. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a continué d'offrir des programmes du marché du travail à l'intention des Autochtones (Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones – EDRHA), des jeunes (Stratégie emploi jeunesse – SEJ), des travailleurs âgés (Initiative ciblée pour les travailleurs âgés[8] – ICTA) et des personnes handicapées (Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées – EMTPH), tous des groupes ciblés dans le cadre des EMT. La plupart des EMT n'ont pas remplacé ces autres initiatives du gouvernement fédéral et doivent donc être considérées comme complémentaires aux programmes fédéraux du marché du travail.

À titre d'exemple, l'ICTA a une portée plus restreinte (c.-à-d. qu'elle ne vise que les collectivités de moins de 250 000 habitants où le taux de chômage est élevé) que les EMT qui sont moins contraignantes; ainsi, les EMT sont en mesure d'offrir des services axés sur le marché du travail à un groupe plus vaste de clients au lieu de cibler les clients de l'ICTA. Les dépenses associées à la Statégie emploi jeunesse (SEJ) et à l'EMTPH étant relativement faibles, les fonds réservés aux EMT permettent d'offrir des programmes à ces groupes cibles (les jeunes et les personnes handicapées); elles servent donc de complément aux programmes existants. Même si la documentation ne fournit guère de détails sur le fait que les programmes offerts dans le cadre des EMT apportent un complément à ceux offerts dans le cadre des EDRHA ou qu'ils font double emploi avec eux, l'expérience découlant des évaluations des EDMT permettrait de croire que les programmes sont complémentaires dans la mesure où les Autochtones peuvent bénéficier de plus d'une source d'aide en ce qui concerne les différents aspects de leur plan d'action de retour au travail.

En outre, les programmes et les services offerts dans le cadre des EMT apportent un complément aux programmes du marché du travail qui existent déjà en offrant des programmes aux groupes qui ne sont pas admissibles aux programmes du marché du travail (EDMT, EDRHA, SEJ, ICTA et EMTPH) et aux groupes sous-représentés qui ne sont pas expressément visés par les programmes existants (femmes et immigrants, travailleurs peu spécialisés), ainsi qu'en accroissant le rayonnement des programmes du marché du travail existants ou en en élargissant la portée afin d'améliorer les services offerts.

Les états financiers vérifiés de huit EMT ont révélé des dépenses supplémentaires (les fonds réservés aux EMT ne remplacent pas les sommes allouées aux groupes cibles par les provinces et les territoires). Dans deux rapports annuels, les administrations ont consigné le nombre de nouveaux clients qu'elles étaient en mesure de servir grâce au financement

---

[8] L'ICTA est une initiative à frais partagés entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires.

offert dans le cadre des EMT ou la proportion du financement que représentaient les EMT dans le cadre des programmes offerts, ce qui prouve qu'il existe une complémentarité à l'égard des programmes offerts par les provinces et les territoires.

L'examen des EMT, des plans annuels et des rapports annuels a révélé que la majeure partie de la planification des programmes avait servi à limiter le chevauchement et le double emploi. Les activités de planification tenaient compte de l'ensemble du marché du travail de l'administration concernée et mettaient à profit les fonds réservés aux EMT pour corriger les lacunes dans les programmes en créant de nouveaux programmes ou en élargissant la portée des programmes existants. Le retour sur la deuxième année a toutefois révélé que la planification et la collaboration pouvaient être améliorées en ce qui concerne les programmes offerts aux Autochtones. Par ailleurs, des lacunes subsistent toujours au sein de certaines administrations. Plus précisément, trois administrations ont indiqué que la demande dépassait l'offre dans le cas du financement des programmes du marché du travail.

Même si, dans l'ensemble, il ressort de l'examen des documents que les EMT apportent un complément aux programmes du marché du travail qui existent déjà, certaines données semblent indiquer qu'il existe toujours un léger chevauchement; plus précisément, le retour sur la deuxième année a permis d'établir que les programmes offerts dans le cadre des EMT faisaient parfois double emploi avec les programmes à l'intention des jeunes, des apprentis, des personnes handicapées et des travailleurs âgés.

La question de la complémentarité et du double emploi a été examinée de façon plus approfondie durant les entrevues avec les informateurs clés. Presque toutes les administrations ont indiqué que les programmes offerts dans le cadre des EMT ne faisaient pas double emploi avec les programmes existants et que, dans de nombreux cas, ils permettaient de corriger les lacunes. Quelques-unes des administrations qui ne croyaient pas qu'il existait un double emploi ont fait remarquer que les groupes ciblés par les EMT étaient très différents des groupes ciblés par les programmes offerts dans le cadre des EDMT, ce qui laissait peu de place au double emploi. Quelques administrations ont indiqué qu'il existait certains cas de chevauchement dans les domaines où le gouvernement fédéral continue à offrir des programmes (à l'intention des jeunes et des personnes handicapées, p. ex.) et dans les cas où de multiples fournisseurs de services offrent des services identiques ou très similaires au même groupe cible.

Selon les administrations, l'absence générale de cas de double emploi était la conclusion d'une démarche consciente visant à éviter le chevauchement des programmes de différentes façons, notamment grâce aux activités conjointes de planification et d'examen.

Quand on a interrogé les administrations au sujet des besoins non satisfaits des participants admissibles, aucune n'a pu fournir un exemple autre que la demande excédentaire (les besoins étaient plus importants que la capacité d'y répondre en fonction du niveau de financement actuel). Un petit nombre d'administrations ont fait remarquer qu'il existait toujours des besoins en matière de formation et de perfectionnement des compétences et à l'égard d'autres mesures de soutien pour les personnes dont la participation est faible sur le marché du travail et qui ne sont pas admissibles aux programmes offerts dans le cadre des EMT.

2.2 Atteinte des résultats

Pour l'ensemble des participants, le nombre moyen de semaines travaillées annuellement après la participation s'élève à 37,6, ce qui représente une augmentation moyenne de 6,7 semaines par rapport à l'année l'ayant précédée. Selon le principal programme ou service sur lequel était axée la participation, les changements moyens dans le nombre de semaines travaillées varient d'une diminution de 0,9 semaine (participants ayant bénéficié du perfectionnement des compétences en milieu de travail [PCMT]) à une augmentation de 9,3 semaines (participants ayant bénéficié du développement et perfectionnement des compétences [DPC]).

Un peu plus de la moitié des participants (54 %) n'ont pas constaté de hausse du nombre moyen de semaines travaillées annuellement, ce qui les rend peu susceptibles de reconnaître l'incidence positive de leur participation. Lorsqu'on a demandé aux participants ayant noté une hausse (46 %) dans quelle mesure ils auraient pu obtenir les mêmes résultats sans participer aux EMT (la hausse réelle était fournie dans la question), un peu plus de la moitié (56 %) ont indiqué que cela aurait été peu probable. Selon les données recueillies, environ le quart (26 %) de tous les participants a bénéficié d'un gain d'emploi qu'il attribue à sa participation.

La rémunération moyenne des participants qui ont travaillé durant la période ayant suivi leur participation s'élève à 769 $ par semaine. Elle varie de 520 $ (participants ayant profité de services d'emploi) à 1 033 $ (participants ayant profité d'une combinaison d'acquisitions de compétences et d'expérience de travail [CACET]).

Les changements dans la rémunération hebdomadaire entre la période ayant précédé la participation et la période l'ayant suivie ont été calculés pour tous les participants, y compris ceux qui n'ont pas travaillé (donc, qui n'ont pas touché de rémunération) pendant une de ces deux périodes ou les deux. Ils s'élèvent en moyenne à 323 $ et varient d'une hausse de 151 $ (participants ayant bénéficié du PCMT) à 510 $ (participants ayant bénéficié d'une CACET).

Au total, 28 % des participants n'ont pas connu de hausse de rémunération et sont donc peu susceptibles d'avoir noté une amélioration à la suite de leur participation aux EMT. Parmi les participants ayant connu une hausse (les 72 % restants), la majorité (65 %) considère que les changements positifs dans leur rémunération sont dus à leur participation (c.-à-d. que ces changements ne seraient probablement pas survenus sans la participation). Par conséquent, un peu moins de la moitié (47 %) des participants a connu, dans l'ensemble, une hausse de rémunération qu'elle attribue à sa participation.

Au moment de l'enquête 24 mois après la participation, 86 % de tous les participants occupaient un emploi (comparativement à 44 % au début de la participation), 9 % étaient sans emploi et 5 % n'étaient pas sur le marché du travail (à la retraite, aux études). Ce pourcentage varie de 69 % pour les participants ayant bénéficié de services d'emploi (dont 3 % occupaient un emploi au début de leur participation) à 94 % pour les participants ayant bénéficié d'une CACET (dont 81 % occupaient un emploi au début de leur participation). Tous les anciens travailleurs autonomes, toutes les personnes devenant ou redevenant membres de la population active ainsi que tous les sans-emploi non admissibles à l'assurance-emploi étaient sans emploi au début de leur participation. Au moment de l'enquête, ces trois groupes avaient atteint un pourcentage d'emploi de 74 %, de 81 % et de 79 %, respectivement.

Certains groupes avaient atteint un niveau d'emploi moins élevé que d'autres au moment de l'enquête. Cependant, une amélioration par rapport à la période ayant précédé la participation a été notée dans tous les cas. Le niveau d'emploi est passé :

- de 11 % au début de la participation aux EMT à 40 % au moment de l'enquête pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- de 21 % à 64 % pour les travailleurs âgés;
- de 22 % à 66 % pour les personnes handicapées;
- de 28 % à 68 % pour les Autochtones.

Les taux d'emploi moins élevés au sein de certains groupes au moment de l'enquête peuvent être un indicateur de la persistance des besoins. Cependant, l'amélioration notée par rapport aux pourcentages enregistrés au début de la participation peut aussi signifier que certains besoins ont été satisfaits. Les raisons les plus fréquemment invoquées par les personnes qui étaient sans emploi au moment de l'enquête sont les suivantes : aucun emploi disponible (31 %), aux études ou en formation (20 %), responsabilités familiales (15 %) et maladie ou incapacité (8 %).

Parmi les participants, 19 % ont touché des prestations d'aide sociale à un moment donné entre la fin de leur participation aux EMT et l'enquête 24 mois après la participation, comparativement à 25 % au début de la participation, ce qui laisse entendre une diminution de la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement. Par ailleurs, 25 % des participants ont touché des prestations d'assurance-emploi pendant la même période ayant suivi la participation. Bien que la question n'ait pas été posée directement lors de l'enquête, un maximum de 9 % de participants (ceux qui étaient sans emploi) touchait possiblement des prestations d'assurance-emploi au moment de l'enquête. Comme ils n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi au début de la participation aux EMT (à l'exception de quelques bénéficiaires du FTFS), cela pourrait indiquer une augmentation de la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement ou encore une augmentation de l'admissibilité à l'assurance-emploi découlant de la hausse des niveaux d'emploi.

Au total, 87 % de tous les participants ont obtenu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences en lien avec leur participation. Les résultats varient considérablement selon le principal programme ou service sur lequel était axée la participation, oscillant d'un faible 20 % (participants ayant tiré profit d'une ET) à 96 % (participants ayant tiré profit d'une CACET). De ceux qui ont obtenu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences, 69 % ont indiqué qu'ils n'y seraient probablement pas parvenus sans participer aux EMT.

De tous les participants qui avaient cerné un besoin au début de leur participation, la majorité a indiqué que ce besoin avait été satisfait grâce à sa participation. La proportion de participants dont les besoins ont été satisfaits varie de 71 % (besoin d'aide pour apprendre à chercher ou à trouver un emploi) à 92 % (besoin de développer des compétences en lecture, en écriture ainsi qu'en utilisation de l'information et des nombres). Parmi les participants dont les besoins ont été satisfaits, plus de la moitié estiment que l'atteinte de ces résultats aurait été peu probable sans leur participation aux EMT.

Une majorité de participants a constaté un ou plusieurs changements positifs dans sa vie depuis le début de sa participation. Les pourcentages varient de 71 % (meilleur avancement dans la carrière ou dans le cadre d'un emploi ou mieux à même de conserver un emploi) à 82 % (intérêt plus soutenu pour l'amélioration des compétences au moyen de formations ou amélioration de la confiance). Étant donné que la participation aux EMT constitue un élément significatif de cette période, les changements pourraient y être attribuables.

Dans l'ensemble, 87 % des participants se sont dits satisfaits de leur participation.

Les participants aux EMT sont répartis dans l'ensemble des groupes cibles, et bon nombre d'entre eux appartiennent à plus d'un groupe. Les groupes cibles les plus dominants sont les travailleurs peu spécialisés, les personnes devenant ou redevenant membres de la population active, les femmes, les immigrants et les jeunes.

Près de la moitié des participants (54 %) ont tiré profit du développement et perfectionnement des compétences (DPC), mais très peu (1 %) de types de programmes multiples (TPM).

La section suivante porte sur les résultats qu'ont obtenus les participants aux EMT. Les caractéristiques des participants et de leur participation sont d'abord présentées pour mettre ces résultats en contexte.

2.2.1 Caractéristiques des participants et de leur expérience de programme

La présente section répond aux questions suivantes :

? Quelles sont les caractéristiques des participants?

? Comment les participants ont-ils vécu leur expérience de programme?

Les renseignements sur les caractéristiques des participants proviennent de trois sources, dont deux sont liées à l'enquête qui a eu lieu 24 mois après la participation.

- **Données administratives à l'appui de l'enquête 24 mois après la participation :** La première source provient des données administratives fournies par les provinces et les territoires. Ces données concernent environ 55 000 participants aux programmes et aux services offerts dans le cadre des EMT dont la participation s'est terminée dans la période de référence établie pour l'enquête (d'avril 2008 à septembre 2010). De ce bassin de participants ont été tirés les répondants potentiels à l'enquête. Les caractéristiques des participants établies à partir de cette source proviennent en général des formulaires d'« admission ». Comme ces formulaires ne permettent pas nécessairement d'obtenir toutes les caractéristiques pertinentes et d'intérêt pour l'évaluation et que certains champs sont parfois facultatifs, il est possible que les données sur les caractéristiques des participants tirées de cette source ne soient pas représentatives.
- **Enquête 24 mois après la participation :** La deuxième source est l'enquête après 24 mois elle-même, qui a permis de recueillir de l'information sur les caractéristiques des quelque 7 000 personnes qui y ont participé. Le taux de non-réponse aux questions a varié de moins de 1 % à 3 % et, donc, cette source est assez représentative des caractéristiques des participants aux EMT.
- **Cadre de responsabilisation :** La troisième source provient des données fournies par les provinces et les territoires à l'appui du Cadre de responsabilisation des EMT. Ces données sont elles-mêmes tirées de sources administratives et d'enquêtes menées dans les 3 mois et dans les 12 à 18 mois ayant suivi la participation. Les caractéristiques des quelque 425 000 participants que concernent ces données ainsi que d'autres indicateurs de rendement sont fournis à RHDCC pour répondre aux exigences de responsabilisation.

Le tableau 1 présente ces données. Il est à noter qu'un même participant peut être inclus sous plus d'une caractéristique. Les faibles pourcentages relevés pour certaines caractéristiques des participants ayant pris part à l'enquête 24 mois après leur participation (p. ex. immigrants, anciens travailleurs autonomes et personnes devenant ou redevenant membres de la population active [DEREMPA]) peuvent être attribuables au fait que les systèmes administratifs n'ont pas effectué de suivi complet de ces caractéristiques. Il est aussi important de souligner que l'annexe 2 des EMT n'exige pas la production de rapports sur toutes les caractéristiques des participants. Les faibles pourcentages associés à certaines caractéristiques des données de l'enquête (Autochtones et femmes) peuvent être dus au fait qu'il est difficile de joindre ces participants au moyen de méthodes d'enquête. Malgré de possibles anomalies, les données laissent entendre que les groupes cibles

sont largement représentés dans le cadre des EMT et que les travailleurs peu spécialisés, les personnes devenant ou redevenant membres de la population active, les femmes et les jeunes constituent les groupes les mieux représentés. Les travailleurs peu spécialisés sont peut-être plus faciles à joindre au moyen d'enquêtes que les personnes sans emploi au début de la participation, étant donné leur faible mobilité.

Tableau 1 : Caractéristiques des participants aux EMT

	Données administratives à l'appui de l'enquête 24 mois après la participation	Enquête 24 mois après la participation	Rapports annuels sur les EMT
Autochtones	18 %	5 %	4 %
Immigrants	6 %	28 %	18 %
Travailleurs âgés (>55 ans)	9 %	8 %	14 %
Personnes handicapées	7 %	7 %	10 %
Bénéficiaires de l'aide sociale	7 %	25 %	S.O.
Anciens travailleurs autonomes	1 %	13 %	S.O.
Personnes DEREMPA	1 %	43 %	S.O.
Femmes	47 %	40 %	43 %
Jeunes	35 %	28 %	35 %
Sans-emplois, non admissibles à l'AE	89 %	56 %	67 %
Travailleurs peu spécialisés	11 %	44 %	33 %

S.O. = Non disponible pour cette source de données.

L'enquête 24 mois après la participation fournit aussi des renseignements sur les caractéristiques des participants en fonction du principal programme ou service sur lequel était axée leur participation[9]. Ces renseignements laissent entendre que les participants sans emploi (56 % de tous les participants) sont plus susceptibles de suivre certains programmes ou de recevoir certains services que les participants ayant un emploi (44 % de tous les participants).

- Les participants sans emploi suivent les programmes ou obtiennent les services suivants dans une plus grande proportion que la moyenne : SE (97 %), DPC (81 %) et ET (75 %).
- Les participants qui ont un emploi sont plus susceptibles de suivre les programmes ou d'obtenir les services suivants : CACET (81 %), PCMT (79 %) et TPM (67 %).

De même, les participants qui ont en commun des caractéristiques précises suivent certains programmes ou reçoivent certains services dans une proportion plus élevée que le pourcentage général des participants qu'ils représentent. Par exemple, les Autochtones (6 % de tous les participants) représentent 70 % des participants dont la participation était axée sur des services d'emploi. Les personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active (43 % de tous les participants) sont quant à elles plus susceptibles de tirer profit de l'ET (75 % des participants dont la participation est axée sur l'expérience de travail). Les femmes (40 % de tous les participants), elles, sont plus susceptibles de bénéficier de services d'emploi (54 %), du DPC (53 %) et du PCMT (53 %), tandis que les jeunes (28 % au total) profitent souvent de services d'emploi (48 %). Le tableau 2 présente en détail les caractéristiques des participants selon le principal programme ou service fourni, à partir des données de l'enquête 24 mois après leur participation.

---

[9] Le programme ou service principal correspond aux services d'emploi (SE) si le participant a reçu seulement des SE, à une CACET, au DPC, au PCMT ou à une ET si le participant a eu recours à une ou à plusieurs interventions de programme liées au même type de programme (possiblement en combinaison avec des services d'emploi) ou encore à des types de programmes multiples si le participant a eu recours à des interventions liées à plus d'un type de programmes (possiblement en combinaison avec des services d'emploi).

Tableau 2 : Caractéristiques des participants selon le principal programme ou service fourni							
	Pourcentage de participants par caractéristique						
	Total	SE	CACET	DPC	PCMT	ET	TPM
TOTAL	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Autochtones	6 %	70 %	2 %	5 %	10 %	14 %	14 %
Immigrants	28 %	15 %	21 %	34 %	22 %	17 %	19 %
Travailleurs âgés (>55 ans)	8 %	6 %	2 %	11 %	9 %	8 %	10 %
Personnes handicapées	7 %	13 %	1 %	9 %	4 %	17 %	10 %
Bénéficiaires de l'aide sociale	25 %	37 %	14 %	36 %	6 %	28 %	10 %
Anciens travailleurs autonomes	12 %	22 %	10 %	12 %	7 %	18 %	20 %
Personnes DEREMPA	43 %	59 %	34 %	42 %	57 %	75 %	61 %
Femmes	40 %	54 %	15 %	53 %	53 %	38 %	49 %
Jeunes	28 %	48 %	43 %	17 %	32 %	28 %	34 %
Sans-emplois, non admissibles à l'AE	56 %	97 %	19 %	81 %	21 %	75 %	33 %
Travailleurs peu spécialisés	44 %	3 %	81 %	19 %	79 %	21 %	67 %

Comme il a été souligné précédemment, les programmes et services sur lesquels est axée la participation semblent être liés aux besoins. Il est donc probable que l'explication selon laquelle les participants qui présentent certaines caractéristiques sont plus susceptibles de suivre certains des programmes ou de recevoir certains services soit associée de la même manière à leurs besoins.

Les provinces et territoires ont fourni des données sur les caractéristiques des regroupements admissibles (un ou plusieurs programmes ou services fournis dans le cadre des EMT qui se sont terminés en septembre 2010). Ces données ont été agrégées. Le tableau 3 présente la proportion des regroupements par programme ou service principal, la durée de participation moyenne et médiane (élément du milieu dans un classement du plus court au plus long), en semaines, aux programmes et aux services regroupés ainsi que la proportion de cette durée correspondant à la durée du programme ou du service principal.

Tableau 3 : Regroupements de programmes et de services					
Programme ou service principal	Pourcentage de tous les regroupements	Durée de participation en semaines		Pourcentage de durée du programme ou du service principal	
		Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
DPC	52	77,1	74,2	94	94
PCMT	18	8,1	3,1	70	73
SE	15	15,6	8,1	100	100
CACET	11	21,9	15,8	96	96
ET	3	17,9	16,9	97	100
TPM	1	36,1	32,5	60	53
TOTAL	**100**	**47,7**	**43,4**	**95**	**95**

Voici les observations relatives aux données du tableau :

- Le DPC est l'élément principal de 52 % des regroupements. La durée de participation moyenne associée aux regroupements axés sur le DPC est de 77 semaines et tend à être la plus longue[10]. Le DPC représente en moyenne 94 % de cette durée, ce qui laisse entendre que relativement peu de services sont offerts dans le cadre de ces regroupements[11].
- Le PCMT est l'élément principal de 18 % des regroupements. La durée moyenne de participation associée aux regroupements axés sur le PCMT tend à correspondre aux deux tiers d'une année. Des services sont probablement offerts dans le cadre de ces regroupements puisque le PCMT représente 70 % de la durée de participation moyenne.
- Les SE sont l'élément principal de 15 % des regroupements. La durée de participation moyenne associée aux regroupements axés sur les SE est de 16 semaines, ce qui correspond aussi, par définition, à la durée de participation associée aux SE – aucun programme n'est donc offert dans le cadre de ces regroupements.
- La CACET est l'élément principal de 11 % des regroupements. La durée de participation moyenne associée aux regroupements axés sur la CACET est de 22 semaines. L'élément principal semble n'être associé à aucun service puisqu'il représente 96 % de la durée de participation moyenne associée à ces regroupements.
- L'ET est l'élément principal de 3 % des regroupements. La durée de participation moyenne associée aux regroupements axés sur l'expérience de travail est de 18 semaines. Peu de services sont offerts dans le cadre de ce type de regroupements.

---

[10] La participation sur plusieurs années des apprentis fait gonfler cette moyenne.

[11] Les données sur la durée de participation fournies par une administration et qui s'appliquent au programme ou au service principal uniquement et non au regroupement des programmes et des services potentiels peuvent faire gonfler ce pourcentage.

- Les programmes multiples sont l'élément principal de seulement 1 % des regroupements. La durée de participation moyenne associée aux regroupements axés sur des programmes multiples est de 36 semaines. Une ou plusieurs interventions liées aux SE semblent être incluses dans ces regroupements, car les programmes multiples ne représentent que 60 % de la durée de participation moyenne.

2.2.2 Résultats des participants sur le marché du travail

La présente section porte sur les résultats des participants sur le marché du travail selon l'enquête 24 mois après leur participation. Elle aborde plus précisément la situation d'emploi, la dépendance aux transferts gouvernementaux, les changements dans l'emploi et la rémunération, les accomplissements et autres changements pertinents de la vie. Elle répond également aux questions suivantes :

? Dans quelle mesure les programmes et services offerts dans le cadre des EMT ont-ils permis aux participants :

- **? d'améliorer leur activité sur le marché du travail (p. ex. durée d'emploi)?**
- **? d'améliorer leur revenu d'emploi?**

Dépendance au soutien de l'État

Au début de la participation, 25 % des participants touchaient des prestations d'aide sociale. Dix-neuf pour cent (19 %) ont indiqué avoir touché de telles prestations à un moment ou à un autre entre la fin de leur participation aux EMT et le moment de l'enquête (une période d'au moins 24 mois). Le nombre de participants qui ont eu recours à l'aide sociale après avoir suivi des programmes ou reçu des services dans le cadre des EMT est moins élevé que le nombre de ceux qui bénéficiaient de l'aide sociale au début de leur participation, ce qui laisse entendre que les participants sont maintenant moins dépendants des transferts gouvernementaux.

Au total, 25 % des participants ont touché des prestations d'assurance-emploi à un moment ou à un autre entre la fin de leur participation aux EMT et le début de l'enquête – encore une fois, dans une période d'au moins 24 mois. Bien que la question n'ait pas été posée, au plus 9 % des participants (ceux qui étaient sans emploi) touchaient possiblement des prestations d'assurance-emploi au moment de l'enquête. La plupart des participants aux EMT n'étaient pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi au début de leur participation[12]. La constatation selon laquelle 25 % d'entre eux ont touché de telles prestations à un moment donné après leur participation peut être la preuve d'une augmentation de la dépendance au gouvernement, mais aussi d'une augmentation de l'activité sur le marché du travail puisque les participants ont accumulé suffisamment d'heures d'emploi pour être admissibles au bénéfice des prestations. Les constatations relatives aux gains d'emploi sont abordées ci-après.

---

[12] Un nombre inconnu de participants aux EMT qui recevaient un financement du FTFS étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi.

Emploi

Le tableau 4 présente en détail les données sur l'emploi au moment de l'enquête 24 mois après la participation et au début de la participation. Au moment de l'enquête, la plupart des participants (86 %) avaient un emploi, comparativement à 44 % au début de la participation aux EMT. Le taux d'emploi était moins élevé chez les participants dont la participation était axée sur les SE (3 % des répondants à l'enquête), à 69 %, mais seulement 3 % d'entre eux avaient un emploi au début de leur participation. Le taux d'emploi au moment de l'enquête était plus élevé chez les participants ayant bénéficié d'une CACET (35 % des répondants); il s'élevait à 94 %, comparativement à 81 % au début de la participation.

Chez certains groupes (bénéficiaires de l'aide sociale, travailleurs âgés, personnes handicapées et Autochtones), des niveaux d'emploi moins élevés que chez les autres groupes ont été enregistrés. Cependant, les taux se sont améliorés par rapport au début de la participation. Du début de la participation à la date de l'enquête, ils ont augmenté et sont passés de 11 % à 40 % pour les bénéficiaires de l'aide sociale; de 21 % à 64 % pour les travailleurs âgés; de 22 % à 66 % pour les personnes handicapées; et de 28 % à 68 % pour les Autochtones. Des taux d'emploi plus faibles comparativement à la moyenne au moment de l'enquête peuvent être un indicateur de la persistance d'un besoin pour ces groupes ou d'autres difficultés rencontrées sur le marché du travail. Néanmoins, une amélioration par rapport aux taux enregistrés au début de la participation peut aussi indiquer que certains besoins ont été satisfaits.

Tous les anciens travailleurs autonomes, toutes les personnes devenant ou redevenant membres de la population active et tous les sans-emploi non admissibles à l'assurance-emploi (qui représentent respectivement 12 %, 43 % et 56 % de tous les répondants) étaient sans emploi au début de la participation. Au moment de l'enquête, le taux d'emploi de ces trois groupes avait augmenté, passant de 0 % à 74 %, à 81 % et à 79 %, respectivement. En ce qui concerne les travailleurs peu spécialisés (44 % des répondants), 100 % occupaient un emploi au début de la participation comparativement à 95 % au moment de l'enquête.

Les raisons les plus couramment invoquées par les participants pour expliquer le fait qu'ils ne travaillaient pas au moment de l'enquête sont les suivantes : aucun emploi disponible (31 %), aux études ou en formation (20 %), responsabilités familiales (15 %) et maladie ou incapacité (8 %)[13].

[13] Les principales raisons invoquées par les travailleurs non spécialisés qui travaillaient au début de leur participation pour expliquer le fait qu'ils ne travaillaient plus au moment de l'enquête sont les suivantes : aux études ou en formation (30 %), aucun emploi disponible (24 %), autres raisons comme le travail saisonnier (23 %) et responsabilités familiales (13 %).

Tableau 4 : Taux d'emploi et de chômage au moment de l'enquête et au début de la participation aux EMT

	% de répondants	% de participants qui, au moment de l'enquête, étaient :				% de participants qui, au début de la participation, étaient :		
		Employés[a]	Sans emploi	Dans la population inactive[b]	Ne sait pas/ont refusé de répondre[c]	Employés	Sans emploi	Ne sait pas/ont refusé de répondre[d]
TOTAL	**100%**	**85.9%**	**8.9%**	**4.5%**	**0.7%**	**44.0%**	**55.5%**	**0.4%**
SE	3 %	69,4 %	17,6 %	10,9 %	2,1 %	3,1 %	96,8 %	0,1 %
CACET	35 %	93,9 %	3,9 %	2,0 %	0,2 %	80,6 %	18,9 %	0,5 %
DPC	54 %	80,5 %	12,7 %	5,8 %	1,0 %	18,8 %	80,8 %	0,4 %
PCMT	2 %	93,3 %	3,8 %	2,7 %	0,2 %	79,1 %	20,8 %	0,1 %
ET	<1 %	83,4 %	1,9 %	14,7 %	0,0 %	20,7 %	75,0 %	4,2 %
TPM	6 %	86,6 %	7,8 %	4,7 %	0,8 %	66,7 %	32,8 %	0,5 %
TOTAL	**100 %**	**85,9 %**	**8,9 %**	**4,5 %**	**0,7 %**	**44,0 %**	**55,5 %**	**0,4 %**
Autochtones	6 %	68,4 %	19,3 %	10,7 %	1,6 %	27,6 %	72,2 %	0,2 %
Immigrants	28 %	79,6 %	13,6 %	6,2 %	0,6 %	28,7 %	70,9 %	0,3 %
Travailleurs âgés (>55)	8 %	63,7 %	20,6 %	15,0 %	0,7 %	20,8 %	79,1 %	0,2 %
Personnes handicapées	7 %	66,4 %	17,3 %	14,7 %	1,6 %	21,7 %	77,6 %	0,6 %
Bénéficiaires de l'aide sociale	25 %	39,6 %	45,8 %	13,2 %	1,4 %	11,1 %	88,8 %	0,1 %
Anciens travailleurs autonomes	12 %	73,9 %	16,7 %	7,8 %	1,5 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %
Personnes DEREMPA	43 %	81,3 %	13,1 %	5,1 %	0,5 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %
Femmes	40 %	79,0 %	12,4 %	7,3 %	1,3 %	30,2 %	69,5 %	0,2 %
Jeunes	28 %	88,3 %	6,1 %	4,9 %	0,6 %	63,5 %	36,0 %	0,5 %
Sans-emplois, non admissibles à l'AE	56 %	79,4 %	13,3 %	6,2 %	1,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %
Travailleurs peu spécialisés	44 %	94,9 %	3,0 %	1,7 %	0,4 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %

[a] Pour le TOTAL, 79,8 % travaillaient pour un employeur ou étaient travailleurs autonomes et 6,1 % avaient été mis à pied/étaient invalides à court ou long terme/étaient en congé.

[b] Pour le TOTAL, 3,4 % ne travaillaient pas et ne cherchaient pas d'emploi et 1,1 % étaient à la retraite.

[c] Pour le TOTAL, 0,3 % ne savaient pas et 0,4 % ont refusé de répondre.

[d] Pour le TOTAL, 0,3 % ne savaient pas et 0,1 % ont refusé de répondre.

Pour l'ensemble des participants, le nombre moyen de semaines travaillées dans l'année ayant précédé la participation était de 29,8, tandis que le nombre moyen de semaines travaillées par année après la participation s'élève à 37,6. En moyenne, le nombre de semaines travaillées annuellement a augmenté de 6,7 entre les deux périodes. Du point de vue statistique, l'écart dans le nombre de semaines travaillées annuellement était important entre les types de programmes ou de services principaux. À cette l'échelle, on a enregistré, en moyenne, une réduction de 0,9 semaine pour le PCMT et des augmentations de 1,5 semaine pour les types de programmes multiples (TPM), de 4,7 semaines pour la CACET, de 5,5 semaines pour les SE, de 8,7 semaines pour l'ET et de 9,3 semaines pour le DPC. Du point de vue des caractéristiques des participants, les changements ont varié d'une augmentation de 2,2 semaines par année pour les bénéficiaires de l'aide sociale et les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation à 13,4 semaines pour les personnes devenant ou redevenant membres de la population active. Les trois premières colonnes du tableau 5 présentent des renseignements sur les semaines travaillées annuellement dans les deux périodes ainsi que sur les changements dans le nombre de semaines travaillées chaque année.

Tableau 5 : Semaines travaillées annuellement, changements dans le nombre de semaines travaillées, rémunération hebdomadaire moyenne et changements dans la rémunération hebdomadaire

	Moyenne annuelle			Rémunération hebdomadaire moyenne			
	Semaines travaillées dans l'année ayant précédé la participation	Semaines travaillées dans la période ayant suivi la participation	Changement dans le nombre de semaines entre les deux périodes	Dans l'année ayant précédé la participation de ceux qui ont travaillé	Dans la période ayant suivi la participation de ceux qui ont travaillé	Changement entre les deux périodes pour ceux qui ont travaillé avant et après la participation	Changement entre les deux périodes pour tous les participants
	(semaines par année)	(semaines par année)	(changem. dans nombre de semaines par année)	($ par semaine)	($ par semaine)	(changem. dans $ par semaine)	(changem. dans $ par semaine)
TOTAL	**29,8**	**37,6**	**6,7**	**472**	**769**	**302**	**323**
SE	24,9	30,3	5,5	255	520	274	291
CACET	39,7	44,3	4,7	550	1 033	469	510
DPC	22,2	32,5	9,3	390	552	142	190
PCMT	37,2	42,9	-0,9	627	838	110	151
ET	29,5	38,6	8,7	464	524	168	197
TPM	38,5	39,5	1,5	664	847	174	258
TOTAL	**29,8**	**37,6**	**6,7**	**472**	**769**	**302**	**323**
Autochtones	24,3	29,1	2,6	347	670	278	302
Immigrants	21,8	32,0	8,8	323	628	230	312
Travailleurs âgés (>55)	24,8	27,5	2,3	478	570	92	111
Personnes handicapées	17,5	21,6	2,5	301	362	32	57
Bénéficiaires de l'aide sociale	18,3	20,6	2,2	233	431	213	190
Anciens travailleurs autonomes	19,2	28,2	9,9	286	678	295	395
Personnes DEREMPA	19,9	33,4	13,4	411	631	215	307
Femmes	24,7	32,5	6,5	337	518	131	191
Jeunes	32,8	40,5	6,0	391	774	410	403
Aucun des groupes susmentionnés	35,1	41,8	7,3	645	842	222	233
Sans-emplois, non admissibles à l'AE	22,2	33,0	10,9	424	638	193	278
Travailleurs peu spécialisés	42,3	44,5	2,2	565	979	424	436

Note : Les changements dans le nombre de semaines travaillées et dans la rémunération ne sont pas le résultat d'une simple soustraction des données des deux premières colonnes. Tous les participants qui ont fourni des données sont inclus dans le calcul du nombre de semaines travaillées et de la rémunération moyenne dans les périodes ayant précédé et suivi la participation. Les changements dans le nombre de semaines travaillées et dans la rémunération moyenne à l'avant-dernière colonne concernent quant à eux uniquement les participants qui ont déclaré leur nombre de semaines travaillées et leur rémunération pour les périodes ayant précédé et suivi la participation. Les changements dans la rémunération moyenne présentés à la dernière colonne incluent les participants qui n'ont pas fourni leur rémunération parce qu'ils n'ont pas travaillé pendant l'une des périodes en question ou pendant les deux.

Bien que, de manière générale, le nombre moyen de semaines travaillées annuellement ait augmenté, un peu plus de la moitié des participants (54 %) n'ont pas connu d'augmentation. Il est peu probable que ces derniers aient saisi l'effet positif de leur participation. On a toutefois demandé aux participants qui ont constaté une augmentation (46 %) dans quelle mesure ils auraient obtenu les mêmes résultats (augmentation réelle fournie dans la question d'enquête) sans participer aux EMT. Un peu plus de la moitié d'entre eux (56 %) ont indiqué qu'il aurait été peu probable qu'ils atteignent de tels résultats.

La documentation sur l'évaluation laisse entendre que la perception des participants à l'égard de ce qui se serait produit s'ils n'avaient pas participé aux EMT n'est pas un indicateur fiable de l'effet d'un programme. Cependant, si l'on ne demande pas aux participants quelle est leur opinion, aucune donnée ne nous aide à mettre l'observation de changements en matière d'emploi en perspective. Selon les renseignements recueillis, environ le quart[14] des participants a connu une hausse d'emploi qu'il attribue à sa participation aux EMT.

Rémunération

La rémunération hebdomadaire moyenne des participants qui ont travaillé pendant l'année ayant précédé leur participation s'élève à 472 $. Elle varie de 255 $ par semaine pour ceux dont la participation était axée sur des SE à 664 $ par semaine pour ceux qui ont participé à des types de programmes multiples. En ce qui concerne les caractéristiques des participants, la rémunération hebdomadaire moyenne de ceux qui ont travaillé oscillait entre 233 $ pour les bénéficiaires de l'aide sociale et 565 $ pour les travailleurs peu spécialisés. Ces renseignements sont présentés à la quatrième colonne à partir de la droite dans le tableau 5.

La rémunération moyenne des participants qui ont travaillé au cours de la période ayant suivi leur participation s'élève à 769 $ par semaine. Elle varie de 520 $ pour ceux dont la participation était axée sur des SE à 1 033 $ pour ceux dont la participation était axée sur une CACET. En ce qui concerne les caractéristiques des participants, la rémunération hebdomadaire moyenne de ceux qui ont travaillé après leur participation oscillait de 362 $ pour les personnes handicapées à 979 $ pour les travailleurs peu spécialisés avant leur participation. Ces renseignements sont présentés dans la troisième colonne à partir de la droite dans le tableau 5.

Si on établit une comparaison uniquement entre les participants qui ont travaillé avant et après leur participation, le changement dans la rémunération hebdomadaire moyenne était de 302 $ et variait de 110 $ par semaine pour ceux dont la participation était axée sur le PCMT à 469 $ par semaine pour ceux dont la participation était axée sur une CACET. Parmi ces participants, les changements selon les caractéristiques varient de 32 $ pour les personnes handicapées à 424 $ pour les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début

[14] La valeur réelle est 26 %, ou 46 % (le pourcentage de participants dont la rémunération a augmenté) multiplié par 56 % (le pourcentage de participants qui estiment que leur rémunération n'aurait probablement pas augmenté de la sorte sans la participation).

de leur participation. Les changements moyens dans la rémunération hebdomadaire des participants qui ont travaillé pendant les deux périodes sont affichés dans l'avant-dernière colonne du tableau 5.

La dernière colonne du tableau 5 présente les changements moyens dans la rémunération hebdomadaire entre la période ayant suivi la participation et la période l'ayant précédée pour tous les participants, y compris ceux qui n'ont pas travaillé (qui n'ont donc touché aucune rémunération) pendant l'une des périodes en question ou les deux. Parmi tous les participants, les changements moyens s'élevaient à 323 $. Encore une fois, des écarts importants ont été notés entre les différents programmes et services principaux. Les changements dans la rémunération étaient de 151 $ pour le PCMT, de 190 $ pour le DPC, de 197 $ pour l'ET, de 258 $ pour les TPM et de 510 $ pour la CACET. En ce qui a trait aux caractéristiques des participants, ces changements ont varié de 52 $ pour les personnes handicapées à 436 $ pour les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de leur participation.

Au total, 28 % des participants n'ont pas connu de hausse de rémunération et sont par conséquent peu susceptibles d'estimer que leur participation a entraîné une amélioration. Parmi ceux qui ont connu une hausse (les 72 % restants), la majorité (65 %) considère que ces changements positifs sur leur rémunération sont attribuables à leur participation (c.-à-d. que les changements ne seraient probablement pas survenus sans leur participation). Ainsi, un peu moins de la moitié des participants[15] ont connu une hausse de rémunération qu'ils attribuent à leur participation.

Certificat, diplôme ou titre de compétence

De tous les participants, 87 % ont reçu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences en lien avec leur participation. Les taux relatifs à cet aspect des résultats varient considérablement entre les programmes et services principaux qu'ont reçus ou suivis les participants, soit d'un faible 20 % pour l'expérience de travail à 96 % pour la CACET. Cet écart n'est pas surprenant, car certains programmes sont davantage axés sur la formation donnant lieu à la délivrance de titres et de certificats (p. ex. le développement et perfectionnement des compétences) que d'autres (p. ex. l'expérience de travail). L'écart est moins important en ce qui concerne les caractéristiques des participants, variant de 69 % pour les personnes handicapées à 93 % pour les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de leur participation. Au total, 69 % des participants qui ont obtenu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences estiment qu'ils ne se seraient probablement pas trouvés dans la même situation sans leur participation.

---

[15] La valeur réelle est 47 %, c'est-à-dire 72 % (le pourcentage de participants ayant connu une hausse) multiplié par 65 % (le pourcentage de participants estimant que cette hausse aurait été peu probable sans leur participation).

Satisfaction du besoin cerné

Le tableau 6 présente le pourcentage de participants ayant cerné un besoin au début de leur participation qui ont indiqué que ce besoin avait été satisfait grâce à leur participation. Cela montre que la participation a permis de répondre aux besoins dans 71 % à 92 % des cas, selon le besoin en question.

Tableau 6 : Pourcentage de participants ayant cerné un besoin qui a été satisfait grâce à leur participation et pourcentage de participants dont le besoin a été satisfait qui estiment que cela aurait été peu probable sans leur participation

Besoin	Pourcentage de participants dont le besoin a été satisfait grâce à leur participation	Pourcentage de participants dont le besoin a été satisfait et qui estiment que cela aurait été peu probable sans leur participation
Développer ses compétences en lecture, en écriture et en utilisation de l'information et des nombres (compétences en lecture et en écriture)	92	52
Développer les compétences requises en milieu de travail, par exemple en informatique, en résolution de problèmes, en expression orale et en travail d'équipe, et apprendre à parfaire son apprentissage (compétences essentielles)	91	55
Choisir un cheminement de carrière approprié ou dresser un plan pour atteindre ses objectifs	82	47
Acquérir des compétences propres à une industrie ou à un emploi en particulier	89	60
Acquérir de l'expérience de travail	81	49
Obtenir de l'aide pour apprendre à chercher et à trouver un emploi	71	38

Le tableau montre aussi, parmi les participants qui ont cerné un besoin avant leur participation, le pourcentage de ceux qui ont indiqué que leur besoin avait été satisfait et qui estiment que la satisfaction de ce besoin aurait été peu probable sans leur participation. Il est donc possible que la participation permette de répondre à des besoins difficiles à satisfaire dans une proportion de 38 % à 60 %, selon le besoin en question.

2.2.3 Autres résultats obtenus par les participants

La présente section porte sur les autres résultats qu'ont obtenus les participants et répond à la question suivante :

? Quelles sont les autres réussites des participants aux EMT?

Les répondants à l'enquête ont indiqué s'ils avaient ou non noté des changements particuliers dans leur vie depuis le début de la participation jusqu'à la date de l'enquête. Comme le but de la question n'était pas de déterminer précisément la cause des changements, ces derniers ne sont peut-être pas nécessairement attribuables à la participation. Néanmoins, étant donné que la participation aux EMT est un évènement significatif de la période établie, il est possible que ce soit le cas. Il reste tout de même que certains participants pourraient avoir obtenu des résultats négatifs (aggravation de la situation) s'ils n'avaient pas participé au programme, et que les changements notés depuis le début de la participation ne témoignent pas de toutes les répercussions supplémentaires qu'a pu entraîner la participation. Il importe de préciser que les pourcentages faisant état des changements peuvent ne représenter qu'un effet approximatif attribuable à la participation.

Le pourcentage de participants à admettre qu'un changement s'est produit dans leur vie entre le début de la participation aux EMT et la date de l'enquête tend à être plus élevé parmi ceux qui ont bénéficié d'une combinaison d'acquisition de compétences et d'expérience de travail (CACET) et moins élevé parmi ceux qui ont tiré profit du perfectionnement des compétences en milieu de travail (PCMT), peu importe l'aspect évalué. Les écarts dans le degré d'admission selon les principaux programmes suivis ou les principaux services reçus sont statistiquement importants pour chaque énoncé. Les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation ont été plus nombreux à reconnaître que des changements s'étaient produits, et les travailleurs âgés moins nombreux. Voici des détails des changements constatés entre le début de la participation et la date de l'enquête :

- 71 % des participants ont admis être **mieux à même de conserver un emploi**. Les taux varient de 45 % parmi ceux qui ont bénéficié du PCMT à 80 % parmi ceux qui ont profité d'une CACET, ainsi que de 57 % chez les travailleurs âgés à 82 % chez les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation.
- 71 % des participants ont admis avoir obtenu un **avancement dans leur carrière ou dans le cadre de leur emploi**. Les taux varient de 47 % parmi ceux qui ont tiré profit du PCMT à 84 % parmi ceux qui ont bénéficié d'une CACET, ainsi que de 52 % chez les travailleurs âgés à 84 % chez les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation.
- 77 % des participants ont admis qu'ils seront **mieux à même de trouver un emploi si besoin est**. Les taux varient de 48 % parmi ceux qui ont bénéficié du PCMT à 88 % parmi ceux qui ont profité d'une CACET, ainsi que de 61 % chez les personnes handicapées à 82 % chez les Autochtones.

- 82 % des participants ont admis être **plus intéressés à améliorer leurs compétences au moyen de formations supplémentaires**. Les taux varient de 67 % parmi ceux qui ont tiré profit du PCMT à 84 % parmi ceux qui ont bénéficié d'une CACET, ainsi que de 69 % chez les travailleurs âgés à 88 % chez les Autochtones.
- 82 % des participants ont admis avoir **amélioré leur confiance**. Les taux varient de 60 % parmi ceux qui ont bénéficié du PCMT à 86 % parmi ceux qui ont tiré profit d'une expérience de travail, ainsi que de 77 % chez les travailleurs âgés à 87 % chez les jeunes et les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation.
- 76 % des participants ont admis être **plus intéressés à améliorer leur degré de scolarité officielle**. Les taux varient de 54 % parmi ceux qui ont profité du PCMT à 78 % parmi ceux qui ont bénéficié de SE et du DPC, ainsi que de 50 % chez les travailleurs âgés à 80 % chez les femmes et les travailleurs qui étaient peu spécialisés au début de la participation.

2.2.4 Satisfaction des participants

La présente section porte sur la satisfaction des participants et répond à la question suivante :

? Dans quelle mesure les participants aux EMT sont-ils satisfaits des programmes suivis et des services reçus?

D'après les résultats de l'enquête 24 mois après la participation, 87 % des participants se sont dits satisfaits ou très satisfaits de leur participation. À titre de comparaison, selon les données tirées d'enquêtes à court terme réalisées à l'appui du Cadre de responsabilisation, 89 % ont déclaré être satisfaits de l'intervention à laquelle ils ont eu recours. Au total, 56 % des participants ont indiqué être très satisfaits des programmes suivis ou des services reçus. Ce pourcentage varie selon les programmes et les types de participants, oscillant de 44 % à 59 % parmi les participants qui ont bénéficié du PCMT et ceux qui ont tiré profit du DPC ainsi que de 44 % à 62 % chez les travailleurs qui étaient peu qualifiés au début de la participation et les anciens travailleurs autonomes, respectivement.

2.3 Efficience et économie

La présente section porte sur l'évaluation de l'efficience et de l'économie. Elle traite plus particulièrement de la mesure dans laquelle les EMT ont été conçues pour refléter les saines pratiques en matière d'efficience et d'économie, de la mesure dans laquelle l'établissement des programmes dans le cadre des EMT répond aux conditions du marché du travail dans les provinces et territoires ainsi que de la mesure dans laquelle des activités de surveillance et de mesure du rendement ont été entreprises.

Toutes les provinces et tous les territoires ont indiqué avoir tiré profit d'une façon ou d'une autre des pratiques exemplaires relatives à d'autres domaines pour l'établissement des programmes offerts dans le cadre des EMT.

Les conditions du marché du travail dans les provinces et les territoires ont été utilisées pour justifier les priorités établies dans les plans annuels et pluriannuels des EMT. Ces priorités ont une incidence sur les programmes qui influencent l'affectation des ressources de programme. Il existe donc un lien clair entre les conditions du marché du travail dans les provinces et les territoires, les priorités établies et l'affectation des ressources.

Les exigences de mesure du rendement et de production de rapports ne sont pas satisfaites dans tous les cas. Dans les cas où elles ne le sont pas, les provinces et les territoires soutiennent que ces lacunes font l'objet de corrections.

Bien que toutes les provinces et tous les territoires n'aient pas eu recours à la surveillance et à la mesure du rendement pour apporter des ajustements à leurs programmes, c'est le cas de la vaste majorité.

2.3.1 Harmonisation avec les pratiques exemplaires existantes et les leçons apprises jusqu'à maintenant

La présente section porte sur l'harmonisation des programmes et des services offerts dans le cadre des EMT avec les pratiques exemplaires et les leçons apprises :

? Dans quelle mesure les programmes et les services offerts dans le cadre des EMT s'harmonisent-ils aux pratiques exemplaires et aux leçons apprises tirées des programmes canadiens et internationaux relatifs au marché du travail?

Une revue de la littérature a permis d'explorer les pratiques exemplaires et les leçons apprises dont il est question dans les documents d'évaluation complets sur les programmes actifs du marché du travail (PAMT). L'idéal, selon la littérature, aurait été de pouvoir tirer des conclusions sur les résultats et les répercussions des EMT par type de programmes et de services ainsi que par type de groupes de participants. Cependant, les documents existants ne fournissent pas de conclusions aussi claires. Dans bon nombre d'études,

les caractéristiques des participants diffèrent de celles des participants aux EMT, et les études dont les caractéristiques des participants sont semblables présentent une importante variabilité dans les résultats. Dans ce contexte, il est difficile de généraliser.

Selon l'évaluation générale des PAMT, lorsqu'ils fonctionnent, ces programmes peuvent procurer des gains modestes sur le plan de la rémunération et de l'emploi. Les avantages dont bénéficient les participants sont souvent petits, mais le fort degré de variabilité dans les répercussions sur les participants signifie que certains d'entre eux obtiennent des gains considérables. Dans l'ensemble, les investissements (coût des programmes) sont généralement peu élevés et, par conséquent, l'ampleur des gains réalisables est relativement faible.

Malgré qu'il existe une abondante littérature sur les PAMT, il faudrait porter une attention particulière aux conclusions générales en raison du caractère hétérogène des résultats; les résultats des évaluations varient entre les participants, même lorsque ces derniers présentent des caractéristiques observables similaires. Malgré tout, certaines tendances se dessinent selon les programmes et les services :

- Les répercussions à moyen terme sont plus positives que les répercussions à court terme, particulièrement en ce qui concerne les activités de formation en classe et en milieu de travail.
- L'aide à la recherche d'emploi semble générer de bons résultats à court terme, mais de moins bons résultats à moyen terme.
- Les programmes d'emploi à court terme dans la fonction publique (création d'emploi) génèrent des résultats négatifs qui sont probablement liés au retrait des participants du secteur privé pendant un certain temps.
- Les programmes qui maintiennent les participants en poste pendant une plus longue période ne semblent pas donner de meilleurs résultats que les programmes à court terme.

Quelques tendances se sont dessinées pour les groupes de participants ciblés :

- En ce qui concerne les bénéficiaires de l'aide sociale, les programmes offrant du counselling individuel auquel s'ajoutent des services d'aide pour la postulation d'emploi et d'accès à des possibilités de formation ont entraîné une réduction du recours à ces prestations chez les femmes du Royaume-Uni. Selon l'expérience vécue aux États-Unis, le fait que les agents de programme accordent une attention personnalisée aux participants constitue une pratique efficace.
- Ce sont les femmes qui obtiennent les résultats les plus positifs, souvent celles qui redeviennent membres de la population active ou qui sont des bénéficiaires de l'aide sociale.

- Ce sont les jeunes et les travailleurs peu spécialisés qui obtiennent les résultats les moins positifs. La littérature laisse entendre que, pour les jeunes membres de la population active, la formation et les PAMT ne remplacent pas la scolarité de manière efficace, particulièrement en ce qui concerne la littératie et la numératie. En fait, les programmes Objectif carrière et Connexion compétences offerts dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada[16] semblent procurer de meilleurs résultats lorsque les participants du groupe des jeunes ont un niveau de scolarité plus élevé.
- Pour les Autochtones, les programmes de développement des compétences et de subvention salariale ainsi que les services d'aide à l'emploi améliorent de façon efficace les niveaux d'emploi et de rémunération. Ce sont les programmes de subvention salariale qui ont permis d'obtenir les meilleurs résultats chez les participants autochtones qui sont aussi des femmes, des jeunes ou des parents seuls.
- Les programmes et services qui aident les immigrants, les personnes handicapées et les travailleurs âgés à surmonter les obstacles à l'emploi définis peuvent être un bon moyen de faciliter l'intégration de ces groupes sur le marché du travail. Pour les immigrants, ces obstacles comprennent notamment :
  - des problèmes d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers;
  - des problèmes liés au manque de reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger;
  - un manque de renseignements sur le marché du travail ciblant les nouveaux immigrants et leurs besoins;
  - des problèmes de langue pour les nouveaux immigrants;
  - des formes de discrimination inconsciente fondées sur de possibles préoccupations concernant les compétences linguistiques;
  - de possibles effets marquants à long terme des expériences professionnelles initiales négatives.
- Pour les personnes atteintes de handicaps physiques, les programmes de réadaptation professionnelle et de placement donnent des résultats variables. Selon la littérature, les programmes constitués d'une formation préalable au placement suivie du placement lui-même et d'un soutien en milieu de travail semblent plus efficaces. Les mesures d'adaptation en milieu de travail (adaptation des caractéristiques physiques du lieu de travail) de divers types sont également décrites comme étant très efficientes.

---

[16] Objectif carrière procure une aide financière aux employeurs et aux organisations afin qu'ils offrent aux diplômés de niveau postsecondaire des expériences de travail en lien avec leur objectif de carrière. Le programme Connexion compétences, quant à lui, finance des organisations communautaires afin d'appuyer des projets d'aide aux jeunes qui doivent surmonter des obstacles à l'emploi. Ce programme vise à favoriser le développement de compétences de base en matière d'employabilité et à proposer des expériences de travail pertinentes qui peuvent aider les jeunes à réussir leur transition vers le marché du travail.

Tandis que la revue de la littérature a permis d'établir quelles étaient les pratiques exemplaires existantes et les leçons apprises jusqu'à maintenant, les entrevues avec les informateurs clés, elles, ont permis de confirmer leur utilisation et/ou leur prise en compte dans la planification des programmes offerts dans le cadre des EMT. Lors de ces entrevues, la plupart des administrations ont indiqué que les pratiques exemplaires avaient profité à l'établissement des programmes, mais moins ont indiqué qu'il en était de même pour les leçons apprises. Toutes les administrations ont mentionné que, d'une certaine façon, les pratiques exemplaires pertinentes avaient été utiles à l'établissement des programmes actuellement offerts dans le cadre des EMT. Plus précisément :

- La plupart des administrations ont indiqué se tourner vers les autres administrations canadiennes pour connaître les pratiques exemplaires en matière de programmes. Cela a été fait de diverses façons, notamment par la participation au Forum des ministres du marché du travail et par la consultation d'autres administrations canadiennes et de participants aux symposiums nationaux sur le marché du travail.
- La plupart ont aussi indiqué consulter les évaluations internes et les rapports sur les résultats et la mesure des résultats, et utiliser l'information ainsi obtenue pour modifier les programmes en conséquence.
- Quelques-unes ont indiqué mener des recherches sur les pratiques exemplaires à l'échelle internationale.
- Les administrations au sein desquelles le financement des EMT a été utilisé pour élargir l'ensemble des programmes existants ont indiqué que les pratiques exemplaires et les leçons apprises avaient été utiles à l'élaboration des programmes à l'étape du développement de l'élargissement.
- Quelques administrations ont indiqué que l'expérience, y compris les pratiques exemplaires et les leçons apprises, des employés travaillant à la réalisation des programmes s'était avérée utile pour l'établissement des programmes actuellement offerts dans le cadre des EMT, principalement parce que ces personnes avaient une vaste expérience et concevaient des programmes relatifs au marché du travail depuis plusieurs années. Cette expérience a été exploitée afin d'assurer la continuité des pratiques exemplaires et de refléter les leçons apprises dans l'établissement des programmes.

Fait intéressant, alors que la plupart des administrations ont indiqué que, de manière générale, les pratiques exemplaires avaient profité à l'établissement des programmes des EMT, une petite minorité a fait remarquer que, jusqu'à tout récemment, la disponibilité de pratiques exemplaires concernant la clientèle ciblée (obstacles multiples) était limitée. On a constaté qu'avant l'apparition des EMT, les programmes relatifs au marché du travail mettaient l'accent sur les clients « aptes au travail » et, de ce fait, les pratiques exemplaires adoptées dans le cadre de ces programmes étaient axées sur ce même groupe.

Une très petite minorité d'administrations a indiqué qu'un manque d'expérience ou de capacités dans l'établissement de programmes axés sur le marché du travail signifiait qu'au départ, les pratiques exemplaires n'avaient pas profité à l'établissement des programmes des EMT. Cette pratique a changé et les pratiques exemplaires sont maintenant intégrées à l'établissement des programmes.

2.3.2 Harmonisation avec les conditions du marché du travail local

La présente section porte sur la mesure dans laquelle les plans, les priorités et les programmes qui concernent les EMT reflètent les conditions du marché du travail local. Pour les besoins de cette évaluation, le terme « local » signifie « provincial » ou « territorial ». Les données relatives à cette section, tirées de l'examen des documents, permettent de conclure que, dans la plupart des cas, les plans, les priorités et les programmes qui concernent les EMT reflètent bel et bien les conditions du marché du travail local. La question pertinente étudiée dans cette section est la suivante :

? Dans quelle mesure les plans et priorités annuels qui concernent les EMT reflètent-ils les conditions du marché du travail local? Dans quelle mesure les programmes et les services qui concernent les EMT ainsi que l'affectation des ressources à cet égard reflètent-ils les priorités?

L'examen des documents a révélé que les EMT individuelles contiennent des priorités diverses et que bon nombre d'entre elles ont été établies à la suite de consultations avec des intervenants pertinents comme des groupes communautaires et des employeurs. Souvent, les consultations menées auprès d'employeurs ont entraîné la conclusion de partenariats avec des acteurs de l'industrie et des employeurs et permis d'augmenter les capacités en matière de planification et de développement des ressources humaines. Elles ont aussi permis de cibler des employeurs pour des programmes en particulier, notamment ceux axés sur les subventions salariales et les compétences en milieu de travail. Les consultations menées auprès de groupes communautaires, quant à elles, ont souvent donné lieu à l'établissement de programmes visant à répondre à des besoins continus ou émergents sur le marché du travail des provinces et des territoires.

Les conditions du marché du travail de chaque administration ont été utilisées pour justifier les priorités établies dans le plan pluriannuel de chacune des ententes. Il est aussi clair, dans les plans annuels, que les priorités tiennent compte des conditions du marché du travail des provinces ou des territoires. Bien que les diverses administrations aient indiqué qu'elles avaient les mêmes priorités générales en ce qui concerne les EMT, ce qui cadre avec le plan pluriannuel, chacune d'entre elles avait une approche et un centre d'intérêt différents. Chaque administration a fourni une justification raisonnable et bien documentée de ces priorités. De plus, les plans annuels précisent les conditions actuelles du marché du travail et les programmes qui seront entrepris pour les améliorer. Dans la majorité des cas, il existe un lien clair entre les programmes et les priorités. En outre, l'affectation des ressources tend aussi à bien cadrer avec les conditions du marché du travail des provinces et des territoires.

2.3.3 Conformité aux exigences de mesure du rendement et de production de rapports

La présente section porte sur la mesure dans laquelle les exigences de mesure du rendement et de production de rapports sont satisfaites. Elle aborde également la question de savoir si des changements ont été apportés dans la conception, l'exécution et la mise en œuvre à la suite des activités de surveillance. Les données à l'appui de cette section sont tirées de l'examen des documents et des entrevues avec les informateurs clés. La question à laquelle elles permettent de répondre est la suivante :

? Dans quelle mesure les dispositions des EMT en matière de mesure du rendement et de production de rapports sont-elles respectées?

Chaque administration doit produire des rapports à l'égard de plusieurs indicateurs, dont les caractéristiques des clients, la prestation des services ainsi que les résultats et leur impact. Un examen des rapports annuels indique que les dispositions des EMT en matière de mesure du rendement et de production de rapports sont généralement respectées, à l'exception d'un indicateur manquant à l'occasion. Dans les rapports annuels les plus récents (2010-2011) qui étaient disponibles pendant la période d'examen, pratiquement toutes les administrations ont fait rapport sur presque tous les indicateurs de rendement. En effet, seulement un petit nombre d'indicateurs étaient manquants dans ces rapports, et seulement pour trois administrations dans lesquelles les EMT ont débuté plus tard que dans les autres administrations. Dans les rapports annuels antérieurs, y compris les rapports préliminaires produits par les administrations dans lesquelles les EMT ont débuté plus tard, le compte rendu sur les indicateurs de mesure du rendement est moins complet, ce qui est normal compte tenu du temps qui était requis pour établir de nouveaux systèmes et processus de collecte de données.

Bien qu'à l'heure actuelle, la plupart des exigences de production de rapports sont satisfaites, il existe, dans les rapports produits, certaines variations entre les administrations :

- Les détails et le contenu des rapports varient d'une administration à l'autre.
- Les administrations ont établi leurs propres définitions pour les divers groupes cibles. Les jeunes, par exemple, sont définis différemment d'une administration à l'autre.
- Le recours à l'auto-identification dans les administrations donne lieu à des incohérences et possiblement à une sous-déclaration des groupes cibles, conclusion appuyée par l'analyse des caractéristiques des participants liée à l'enquête qui a eu lieu 24 mois après leur participation.

À l'appui de ces conclusions générales tirées de l'examen des documents, certains informateurs clés ont indiqué que leur administration n'avait pas répondu à toutes les exigences de production de rapports. Parmi ceux qui ont estimé ne pas avoir répondu à ces exigences, tous ont mentionné que des mesures avaient été ou étaient actuellement prises pour rectifier la situation.

La perspective fédérale est légèrement différente à cet égard. Les informateurs clés fédéraux ont estimé que la majorité des provinces et des territoires n'avait pas entièrement satisfait aux exigences de mesure du rendement (p. ex. en ne respectant pas le délai de remise prévu dans les EMT[17] ou en ne fournissant pas toutes les mesures du rendement pour tous les programmes financés dans le cadre des EMT) et que peu d'administrations y avaient satisfait entièrement.

Lorsqu'on leur a demandé quelles difficultés elles avaient rencontrées relativement à la mesure du rendement et à la production de rapports, toutes les administrations ont pu en nommer au moins une et bon nombre d'entre elles auraient pu en nommer plusieurs pour ce qui est de la production de rapports. Les difficultés rencontrées comprennent celles qui suivent :

- **Suivi –** Bon nombre d'administrations ont trouvé extrêmement difficile d'assurer un suivi auprès des participants aux programmes pour recueillir des données additionnelles sur la mesure du rendement. La nature instable de la clientèle ainsi que les coûts associés à la collecte de tels renseignements de suivi ont rendu les choses difficiles. De plus, un petit nombre d'administrations ont remarqué que de nombreuses histoires de réussite sont perdues parce qu'il leur est impossible de communiquer avec la personne concernée pour faire un suivi. Certaines administrations ont laissé entendre que les participants qui vivent dans des régions plus rurales quittent souvent cette région pour trouver un emploi ailleurs. En conséquence, il est encore plus difficile de communiquer avec eux et, la plupart du temps, leurs possibles réussites ne sont pas prises en compte dans les données sur le rendement. (La possibilité qu'il soit aussi difficile de faire le suivi de certaines histoires d'échec n'a pas fait l'objet de discussions.)
- **Coût –** De nombreuses administrations ont indiqué que le coût associé à la mesure du rendement avait entraîné des difficultés.
- **Infrastructure de l'information –** Certaines administrations ont indiqué qu'elles n'avaient pas de plateforme ou de plateforme adéquate pour recueillir les renseignements nécessaires à la mesure du rendement des EMT. Dans le cas des administrations qui possédaient déjà des infrastructures de collecte de données, ces infrastructures ne cadraient pas avec les exigences. Les administrations qui n'avaient pas d'infrastructures ont quant à elles dû en créer (sur papier, dans certains cas) pour répondre aux exigences de la mesure du rendement et à la production des rapports. Quelques administrations ont fait remarquer que les exigences de production de rapports sur le rendement des EMT, des EDMT et des autres ententes ne concordaient pas entre elles. Selon ces informateurs clés, cela a nécessité la mise sur pied d'une infrastructure pour chacune.
- **Capacité –** Certaines administrations ont mentionné qu'elles ou leurs partenaires (c.-à-d. des fournisseurs de services tiers) n'avaient pas la capacité nécessaire pour répondre aux exigences de mesure du rendement et de production de rapports.

[17] Cet aspect n'a pas été examiné dans notre examen des documents.

- **Protection des renseignements personnels et communication de renseignements –** Quelques administrations ont également cité la protection des renseignements personnels et le manque de protocoles de communication de renseignements au nombre des difficultés associées à la collecte des renseignements nécessaires à la satisfaction des exigences de mesure du rendement et de production de rapports.

Les difficultés relatives à la mesure du rendement qu'ont rencontrées les informateurs clés fédéraux étaient différentes et comprenaient ce qui suit :

- L'annexe sur la mesure du rendement des EMT ne contenait pas suffisamment de détails pour permettre l'opérationnalisation[18]. Cela a donné lieu à des incohérences et à de la confusion entre les administrations quant à la façon de mesurer les résultats et d'en faire rapport, en plus de faire de la production de rapports à l'échelle nationale un défi de taille.
- Les rapports sur la mesure du rendement ont été présentés tardivement.
- Les données fournies dans les rapports contenaient des incohérences.
- En raison du manque de conditionnalité du financement fondé sur les exigences de mesures du rendement, le gouvernement du Canada ne disposait d'aucun mécanisme lui permettant d'assurer le caractère opportun ou la qualité des données de mesure du rendement.

Même si les exigences de mesure du rendement et de production de rapports semblent avoir causé beaucoup de difficultés, elles ont aussi fait l'objet de nombreux commentaires élogieux. La plupart des administrations croient qu'il était nécessaire de recueillir des données. Certaines croient même que cela a favorisé, pour elles, l'adoption d'une culture d'évaluation et de mesure du rendement. De plus, les informateurs clés fédéraux estiment que le cadre de responsabilisation relatif aux EMT était utile, car il contenait des rapports et des plans publiés, des états financiers vérifiés et des indicateurs de rendement. Il a aussi été relevé que l'exigence d'apport différentiel relative aux états financiers (selon laquelle les fonds ne devaient servir qu'à financer des activités qui n'auraient pu être réalisées autrement) a permis au gouvernement du Canada de se montrer très confiant quant au fait que l'argent affecté aux EMT serait dépensé comme prévu.

---

[18] Dès le début du processus, le Canada a animé deux ateliers multilatéraux sur la mesure du rendement des EMT, élaboré des lignes directrices à l'intention des provinces et des territoires comprenant un modèle de rapport (dont l'utilisation était facultative) et tenu diverses discussions bilatérales. Le Canada a aussi reconnu que, de manière générale, les provinces et les territoires disposaient déjà de cadres de mesure du rendement pour les programmes qui seraient financés dans le cadre des EMT et a donc décidé, par principe, d'accorder une certaine souplesse aux provinces et aux territoires dans l'interprétation des définitions des indicateurs de rendement et dans l'utilisation du modèle proposé.

2.3.4 Ajustements en fonction de la surveillance et de la mesure du rendement

La présente section se penche sur la mesure dans laquelle la conception, l'exécution et la mise en œuvre des EMT ont été ajustées à la suite des activités de surveillance et de mesure du rendement. L'examen des documents n'a pas permis de relever d'éléments de fait par rapport à ces aspects et, par conséquent, toutes les données proviennent des entrevues avec les informateurs clés. La question d'évaluation pertinente est la suivante :

? La conception, l'exécution et la mise en œuvre des EMT ont-elles été ajustées à la suite des activités de surveillance et de mesure du rendement?

Bien que toutes les administrations n'aient pas utilisé les activités de surveillance et de mesure du rendement pour apporter des ajustements à leurs programmes, c'est le cas pour la grande majorité. Voici quelques-uns de ces ajustements :

- Annulation d'initiatives qui ne fonctionnaient pas bien.
- Réduction de l'ampleur de programmes qui avaient été élargis, mais qui n'ont finalement pas donné les résultats escomptés.
- Élargissement de programmes qui fonctionnaient bien.
- Liaison du financement aux rapports positifs de mesure du rendement.
- Changements administratifs comme l'ajustement des outils de production de rapports et des instruments de collecte de données et la modification des critères d'admissibilité.
- Changements mineurs de nature courante en fonction des résultats contenus dans les rapports.

2.3.5 Approches d'évaluation dans des circonstances similaires

La présente section permet de répondre à la question suivante :

? Quelles approches d'évaluation ont été utilisées pour des programmes et des clients similaires?

La littérature décrit le rôle des méthodes expérimentales et non expérimentales ainsi que des techniques économétriques précises utilisées pour générer les résultats empiriques des études examinées. Les études incluses ont pour la plupart été réalisées en Europe et aux États-Unis. La littérature renvoie fréquemment aux avantages des méthodes expérimentales qui font appel à l'assignation aléatoire, mais cette approche n'a pas été largement utilisée au Canada. Toujours selon la littérature, les méthodes non expérimentales se sont beaucoup améliorées depuis le passage aux estimateurs d'appariement et grâce à la disponibilité d'ensembles de données plus riches. Dans les conclusions de la méta-étude la plus récente sur la littérature pertinente, il n'y a pas d'écart important entre les résultats relatifs à l'impact moyen des études expérimentales et ceux des études non expérimentales.

Selon la littérature axée plus particulièrement sur les avantages des différentes méthodologies, la meilleure approche d'évaluation permettrait de désigner les participants par type de programmes et par type de participants, puis de sélectionner des groupes de comparaisons correctement assortis pour estimer les impacts nets. Le cadre d'évaluation des EMT, créé en 2010, décrit les détails de l'utilisation de méthodes non expérimentales de pointe pour mesurer les répercussions des EMT.

2.4 Fonds de transition et de formation stratégique

La présente section se penche sur le Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS); plus précisément, il sera question de la mesure dans laquelle le financement supplémentaire a permis aux provinces et aux territoires d'offrir des activités susceptibles de faciliter la transition vers le marché du travail ou de contribuer à maintenir le lien entre les travailleurs qualifiés et les employeurs et secteurs. La mesure dans laquelle le FTFS a permis de répondre aux besoins des secteurs et des régions les plus touchés par la récession sera aussi abordée dans la présente section.

Le financement prévu au titre du FTFS a aidé la plupart des provinces et des territoires à élargir la portée des activités axées sur le marché du travail ou à créer de nouveaux programmes du marché du travail dans les domaines les plus durement touchés par le ralentissement économique.

Fortes de l'appui du personnel des programmes à l'échelon fédéral, qui considérait que cela était approprié étant donné les conditions qui prévalaient à l'échelle locale, quelques administrations ont pris des décisions stratégiques afin de reporter intentionnellement les fonds qui leur ont été accordés en vertu des EMT en utilisant le financement octroyé au titre du FTFS pour exécuter les programmes offerts dans le cadre des EMT. Le report de fonds a permis d'assurer une planification à long terme plus stratégique et un financement continu tout en évitant une hausse marquée à court terme des services offerts suivie d'une contraction.

Dans l'ensemble, le financement accordé au titre du FTFS a permis de répondre aux besoins des secteurs et des collectivités les plus touchés par le ralentissement économique, ce qui s'est principalement produit dans les administrations où les effets du ralentissement se sont davantage fait sentir. La plupart des administrations ont indiqué qu'elles avaient élargi leur offre de programmes, surtout dans les collectivités où les besoins étaient les plus pressants.

Les données utilisées dans cette section sont tirées de l'examen des documents et des entrevues avec les informateurs clés, et portent sur les aspects suivants :

- **Dans quelle mesure le financement par reconduction au titre du FTFS a-t-il aidé les provinces et les territoires à réaliser des activités susceptibles de faciliter la transition vers le marché du travail ou de contribuer à maintenir le lien entre les travailleurs qualifiés et les employeurs et secteurs?**
- **À cette fin, a-t-il fallu créer de nouveaux programmes et services provinciaux et territoriaux axés sur le marché du travail ou encore élargir la portée des programmes et des services existants?**
- **Dans quelle mesure le financement octroyé au titre du FTFS a-t-il permis de répondre aux besoins des secteurs et des régions les plus touchés par la récession, notamment en :**
  - **favorisant les transitions (y compris la mobilité géographique et professionnelle)?**
  - **fournissant des mesures de soutien souples pour le perfectionnement des compétences et la formation?**
  - **créant des occasions d'emploi (y compris en ce qui a trait à l'entrepreneurship, au travail autonome et aux projets de création d'emploi)?**
  - **permettant aux collectivités d'adopter des approches autonomes axées sur la collaboration?**

2.4.1 Besoins satisfaits grâce au FTFS

En 2009, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait prendre des mesures pour s'attaquer au ralentissement économique, notamment en investissant 500 millions de dollars sur deux ans dans le FTFS, qui a été créé pour répondre aux besoins des chômeurs ou des personnes absentes depuis longtemps du marché du travail, peu importe leur admissibilité aux programmes dans le cadre de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Afin de répondre aux besoins des secteurs et des régions les plus durement touchés par la récession, les fonds ont été répartis entre les provinces et les territoires selon leur part respective de chômeurs au Canada. Dans leur plan annuel, neuf administrations ont indiqué qu'il était prioritaire que le financement octroyé au titre du FTFS serve à régler les enjeux liés au marché du travail qui ont évolué dans le cadre du ralentissement économique.

2.4.2 Activités de programme

Le financement octroyé au titre du FTFS a aidé les provinces et les territoires à élargir la portée des activités axées sur le marché du travail ou à créer de nouveaux programmes du marché du travail. Chaque administration a retenu une approche différente et consigné différentes priorités ou activités dans son plan annuel. Comme on peut le constater dans les plans annuels des EMT, de nombreuses activités de programme ont été réalisées avec les fonds alloués, dont les activités suivantes :

- aider les travailleurs mis à pied à suivre une formation d'appoint pour acquérir les compétences recherchées;
- fournir un soutien aux personnes touchées par le ralentissement économique, surtout à celles qui souhaitent suivre une formation d'appoint ou perfectionner leurs compétences;
- aider tous les Canadiens touchés par le ralentissement économique à accéder aux services d'emploi et de formation;
- améliorer les programmes existants, accroître la capacité et créer de nouvelles initiatives;
- favoriser et accroître la participation au marché du travail, et améliorer les programmes d'acquisition de compétences à l'appui du perfectionnement professionnel;
- multiplier les occasions pour les clients et examiner les possibilités de mise en œuvre de nouveaux programmes;
- cibler les investissements à court terme qui permettront de soutenir les employeurs et les collectivités touchés par le ralentissement économique afin de répondre aux besoins en matière d'adaptation de la main-d'œuvre;
- viser les employés déplacés, les groupes professionnels à risque et les travailleurs vulnérables.

Les entrevues avec les informateurs clés ont permis de déterminer qu'un certain nombre d'approches ont été adoptées pour tirer profit du financement supplémentaire accordé au titre du FTFS[19]. Fortes de l'appui du personnel des programmes à l'échelon fédéral, qui considérait que cela était approprié étant donné les conditions qui prévalaient à l'échelle locale, quelques administrations ont pris des décisions stratégiques afin de reporter intentionnellement les fonds qui leur ont été accordés en vertu des EMT en utilisant le financement octroyé au titre du FTFS pour exécuter les programmes offerts dans le cadre des EMT. Ces décisions ont été prises en grande partie dans les régions du Canada où les répercussions du ralentissement économique étaient beaucoup moins importantes. Le report de fonds a permis d'assurer une planification à long terme plus stratégique et un financement continu. Cette stratégie a également permis de s'assurer que les administrations ne connaissent pas de hausse marquée des services offerts, ce qui les aurait obligées à retirer des programmes une fois le financement au titre du FTFS terminé. D'autres administrations ont utilisé ce financement pour élargir l'offre de programmes ou

[19] Il convient de noter qu'un nombre relativement peu élevé d'informateurs clés ont été en mesure de donner des détails sur le FTFS; pour cette raison, la prudence est de rigueur en ce qui concerne l'interprétation des résultats.

étendre l'admissibilité aux programmes dans les collectivités qui en avaient le plus besoin. Bon nombre d'administrations ont également créé de nouveaux programmes, mais dans une mesure plutôt limitée, car on croyait qu'il serait trop long d'élaborer de nouveaux programmes compte tenu du court délai, ce qui aurait eu pour effet de limiter l'incidence du financement octroyé au titre du FTFS. Les nouveaux programmes qui ont été créés étaient principalement axés sur les lacunes des programmes du marché du travail existants.

Toutes les administrations ont indiqué que le financement octroyé au titre du FTFS avait servi à réaliser des activités visant à faciliter la transition des travailleurs sans emploi vers le marché du travail. La grande majorité des programmes offerts grâce à ces fonds ciblait les besoins des chômeurs et visait principalement les collectivités ou les secteurs dont les besoins étaient les plus pressants; l'élargissement de la portée des programmes dans les collectivités où la demande de services était la plus importante ou l'expansion des services dans les collectivités où une grande entreprise fermait ses portes constituent de bons exemples.

Bien que certaines administrations aient utilisé le financement octroyé au titre du FTFS pour offrir des activités de formation à l'appui du maintien en poste des travailleurs en emploi dans les collectivités et les secteurs touchés par le ralentissement, l'accent portait bien davantage sur les travailleurs sans emploi. Voici des exemples d'activités de formation à l'appui du maintien en poste des travailleurs en emploi :

- formation offerte aux employés dès qu'un nouveau processus ou qu'une nouvelle pièce d'équipement était lancé pour moderniser l'entreprise ou accroître sa compétitivité;
- programmes visant à augmenter le potentiel de revenu des individus;
- programmes qui encourageraient les employeurs à maintenir leurs travailleurs en poste grâce à la formation d'appoint ou au perfectionnement des compétences des employés;
- programmes offerts dans les collectivités où des usines étaient menacées de fermeture.

Dans l'ensemble, le financement accordé au titre du FTFS a permis de répondre aux besoins des secteurs et des collectivités les plus touchés par le ralentissement économique, ce qui s'est principalement produit dans les administrations où les effets du ralentissement se sont davantage fait sentir. La plupart des administrations ont indiqué qu'elles avaient élargi la portée de leurs programmes, surtout dans les collectivités où les besoins étaient les plus pressants.

3. Conclusions

Le présent chapitre fait la synthèse des principales constatations et conclusions découlant de l'évaluation.

Pertinence des programmes

- Il existe toujours un profond besoin continu à l'égard des programmes et des services offerts dans le cadre des EMT.
- La souplesse offerte par les EMT a permis aux provinces et aux territoires de répondre aux besoins actuels et émergents.
- Les objectifs et les priorités des EMT s'harmonisent avec les priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).
- Les programmes offerts dans le cadre des EMT servent habituellement de complément aux programmes FPT destinés aux groupes visés. Un léger chevauchement est possible pour ce qui est des programmes du gouvernement fédéral à l'intention des jeunes, des apprentis, des personnes handicapées et des travailleurs âgés.

Atteinte des résultats

- Tous les groupes cibles ont profité des EMT.
- La plupart des participants ont tiré profit du développement et perfectionnement des compétences (DPC) (54 %), mais très peu de types de programmes multiples (TPM) (1 %).
- La dépendance à l'aide sociale est réduite. Durant la période ayant suivi la participation (au minimum 24 mois plus tard), seuls 19 % des participants bénéficiaient de l'aide sociale par rapport à 25 % au début de la participation.
- Il n'a pas été possible de connaître le pourcentage des participants aux EMT qui étaient admissibles aux prestations d'assurance-emploi et qui touchaient ce genre de prestations au début de la participation. À un certain moment après la participation, 25 % des participants ont indiqué qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi. Au moment de l'enquête, un maximum de 9 % des participants (les personnes qui étaient au chômage) touchaient peut-être des prestations d'assurance-emploi. Par conséquent, tout porte à croire que le recours à l'assurance-emploi a peut-être augmenté après la participation aux EMT.
- Au moment de l'enquête, 86 % des participants aux EMT occupaient un emploi, alors que cette proportion était de 44 % au début de leur participation.
- Les raisons les plus souvent invoquées par les personnes qui étaient au chômage au moment de l'enquête (9 %) pour expliquer leur situation sont les suivantes : aucun emploi disponible (31 %); aux études ou en formation (20 %); responsabilités familiales (15 %); maladie ou incapacité (8 %). Les 5 % de participants restants n'étaient pas sur le marché du travail (à la retraite, aux études) au moment de l'enquête.

- À la suite de leur participation, les participants aux EMT ont travaillé en moyenne 37,6 semaines par année, ce qui représente une augmentation moyenne de 6,7 semaines par rapport à l'année ayant précédé la participation.
- Selon les données recueillies, près d'un quart (26 %) des participants a réalisé un gain en emploi qu'il attribue à sa participation.
- La rémunération moyenne des participants qui ont travaillé durant la période ayant suivi leur participation s'élevait à 769 $ par semaine. Elle variait de 520 $ (participants ayant profité de services d'emploi [SE]) à 1 033 $ (participants ayant profité d'une combinaison d'acquisition de compétences et d'expérience de travail [CACET]).
- Après leur participation, les participants ont vu leur rémunération hebdomadaire augmenter de 323 $ en moyenne par rapport à l'année ayant précédé leur participation. La rémunération des participants qui ont travaillé durant la période ayant suivi leur participation s'élevait à 769 $ par semaine.
- Un peu moins de la moitié (47 %) des participants a réalisé un gain sur le plan du revenu d'emploi qu'il attribue à sa participation.
- Quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des participants ont obtenu un certificat, un diplôme ou un titre de compétences en lien avec leur participation.
- De tous les participants qui avaient cerné un besoin au début de leur participation, la majorité (de 71 % à 92 % selon le besoin exprimé) a affirmé que sa participation avait permis de répondre à ce besoin.
- Une majorité de participants a constaté un ou plusieurs changements positifs dans sa vie depuis le début de sa participation (les pourcentages varient de 71 % à 82 % selon le changement). Étant donné que la participation aux EMT constitue un élément significatif de cette période, certains changements pourraient y être attribuables.
- Dans l'ensemble, 87 % des participants se sont dits satisfaits de leur participation.

Efficience et économie

- Les programmes offerts dans le cadre des EMT ont tiré profit des pratiques exemplaires.
- Il existe manifestement un lien entre les conditions du marché du travail qui prévalent dans les provinces et territoires, les priorités établies et l'affectation des ressources de programme.
- Les exigences relatives à la mesure du rendement et aux rapports n'ont pas été respectées en tout temps; le cas échéant, les provinces et les territoires ont indiqué que ces manquements étaient en voie d'être corrigés.
- La grande majorité des provinces et territoires a réalisé des activités de surveillance et de mesure du rendement pour apporter des modifications à ses programmes.

Fonds de transition et de formation stratégique

- Le financement prévu au titre du Fonds de transition et de formation stratégique (FTFS) a permis à la plupart des provinces et territoires d'étendre leurs activités axées sur le marché du travail ou de créer des programmes du marché du travail dans les régions les plus touchées par le ralentissement économique.
- Fortes de l'appui du personnel des programmes à l'échelon fédéral, quelques administrations ont pris des décisions stratégiques afin de reporter les fonds qui leur ont été accordés en vertu des EMT en utilisant le financement octroyé au titre du FTFS pour exécuter les programmes offerts dans le cadre des EMT. Le report de fonds a permis d'assurer une planification à long terme plus stratégique et un financement continu tout en évitant une hausse marquée à court terme des services offerts suivie d'une contraction.
- Dans l'ensemble, le financement accordé au titre du FTFS a permis de répondre aux besoins des secteurs et des collectivités les plus touchés par le ralentissement économique, ce qui s'est principalement produit dans les administrations où les répercussions du ralentissement se sont davantage fait sentir et dans les collectivités où les besoins étaient les plus pressants.